

PJ N° 10

FDS



L'opinion professionnelle est notre objectif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

FISE-504820

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SOFT (FDS N°1460)

Code du produit : B0401-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lotion de lavage pour les mains

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GROUPE PROP.

Adresse : 6, square de l'Opéra Louis Jouvet .75009.PARIS .France.

Téléphone : 01 42 66 07 11 . Fax : 01 42 66 09 55.

glaprop@prop.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 43 59 50.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique, België, Belgien / Lëtzebuerg, Luxemburg, Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigiftcentrum: +32 70 243 243

Österreich : Vergiftungsinformationszentrale Vienna: +43 1 406 43 43

Deutschland : Giftnotruf Berlin: +49 30 19240

Bulgaria : Emergency Medical Institute Plovdiv: +359 2 9154 409

Hrvatska : Poisons Control Centre Zagreb: +358 1 2348 342

Danmark : Poison Hotline, Bispebjerg Hospital: +45 82 12 12 12

España : Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: +34 91 362 04 20

Eesti : Estonian Poison Information Centre: +372 62 69 379

Suomi, Finland : Finland Poison Information Centre:+358 9 471 977

Greece : Poisons Information Centre: +30 21 07 79 37 77

Magyarország : Health Toxicological Information Service: +36 80 20 11 99

Irland, Éire : Ireland National Poisons Information Centre: +353 1 8379964

Ísland : Iceland Poison Information Centre: +354 329 111, +354 543 2222

Italia : Centro Antiveleni, Roma: +39 06 303 4343

Latvija : Latvian Poisons Information Centre: +371 6704 2473

Lietuva : Apiepusėdijimu kontrolės ir informacijos biuras: +370 2 36 20 52, +370 687 53378

Moldova : Mater Dei Hospital: + 356 21430000

Norge, Noreg : Norway Poisons Information:+ 47 22 591300

Nederland : Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum: +31 30 274 88 88

Polska : Poland Poison Control and Information Centre, Warsaw: +48 22 619 66 54, +48 22 619 03 97

Portugal : Centro de Informação Antivenenos: +351 21 330 3284

România : Spitalul de Urgenta Floreasca: +40 21 230 8000

United Kingdom : Guy's & St Thomas' Poisons Unit, London: +44 870 243 2241

Slovensko : National Toxicological Information Centre : +421 2 54 77 4 166

Slovenija : Poison Centre: + 386 41 650 500

Sverige : Giftinformationscentralen, Stockholm: +46 8 33 12 31

Schweiz, Suisse, Svizzera, Svizra : Swiss Toxicological Information Centre: +41 44 251 51 51

Česko : Toxicological Information Centre: +420 22 49 192 93

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelles (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

SCHEMATICALLY - 30001-1

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est à usage cosmétique rincé.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

H210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 37 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition				
Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	None	W
CAS: 5091-38-3	CHAND	XI		2.5 <= x % < 10
EC: 200-234-8	Dy	Xn:R36/38		
BENZYL LAURETH SULFATE	Skin Irrit 2 H315			
CAS: 2611-3	Eye/Derm. 1 H318			
EC: 200-284-8				
GLYCERINE				

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO2)
- poudres
- mousse
- sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendia, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendia, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
36-81-5	10 mg/m ³	-	-	-	-

- Francs (INRS - ED984 :2008) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
36-81-5	-	10	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Visqueux.
Couleur :	incolore
Odeur :	inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non précisé. Acide faible.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1.025 - 1.035
Hydrosolubilité :	Soluble.
Viscosité :	2000 - 3000 mPa.s

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Corrosion cutanée/Irritation cutanée :

Légèrement irritant

Evaluation du potentiel irritant cutané aigu chez le volontaire - Patch test 24 heures

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée

(étude PSHM selon Marzulli et Maibach)

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations

- Directive 1999/45/CE et ses adaptations

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 286/2011

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).



LABORATOIRES
Prodene Klint

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

FISE-939642

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LINGETTES PRODENE ASEPTIL (FDSUL233)

Code du produit : TSA 84

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires PRODENE KLINT.

Adresse : 8, rue Léon Jouhaux - Z.A. Parisot - Croissy Beaubourg.77433.MARNE LA VALLÉE CEDEX 2.France.

Téléphone : +33 (0)1 60 93 49 00. Fax : +33 (0)1 60 93 49 49.

email: catherine.vignot@prodene-klint.com

http://www.prodene-klint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 89 89.

Société/Organisme : INRS / ORFLA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique, Belgis, Belgien / Lëtzebuerg, Luxemburg, Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum: +32 70 245 245

Österreich : Vergiftungsinformationszentrale Vienna: +43 1 406 43 43

Deutschland : Giftnotruf Berlin: +49 30 19240

Bulgaria : Emergency Medical Institute Pirogov: +359 2 9154 409

Hrvatska : Poison Control Centre Zagreb: +386 1 2348 342

Danmark : Poison Hotline, Bispebjerg Hospital: + 45 82 12 12 12

España : Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: +34 91 562 04 20

Eesti : Estonian Poison Information Centre: +372 62 69 379

Suomi, Finland : Finland Poison Information Centre:+358 9 471 977

Greece : Poisons Information Centre: +30 21 07 79 37 77

Magyarország : Health Toxicological Information Service: +36 80 20 11 99

Ireland, Éire : Ireland National Poisons Information Centre: +353 1 8379964

Ísland : Iceland Poison Information Centre: +354 525 111, +354 543 2222

Italia : Centro Antiveleni, Roma: +39 06 305 4343

Latvija : Latvian Poisons Information Centre: +371 6704 2473

Lietuva : Apušmedžiavimo kontrolės ir informacijos biuras: +370 2 36 20 52, +370 687 53378

Malta : Mater Dei Hospital: + 356 21450000

Norge, Noreg : Norway Poisons Information: + 47 22 591300

Nederland : Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum: +31 30 274 88 83

Polska : Poland Poison Control and Information Centre, Warsaw: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal : Centro de Informação Antivenenos: +351 21 330 3284

România : Spitalul de Urgența Floreasca: +40 21 230 3000

United Kingdom : Guy's & St Thomas' Poisons Unit, London: +44 870 243 2241

Slovensko : National Toxicological Information Centre : +421 2 54 77 4 166

Slovenija : Poison Centre: + 386 41 630 500

Sverige : Giftinformationscentralen, Stockholm: +46 8 33 12 31

Schweiz, Suisse, Svizzera, Svizra : Swiss Toxicological Information Centre: +41 44 251 51 31

Česko : Toxicological Information Centre: +420 22 49 192 93

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les précautions concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la section 15).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.
Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/06/08	67/548/CEE	Nom	Cl.
INDEX: 663-002-00-5	GHS02	F		2,5 <= x% < 10
C/S: 64-17-3	Dgr	F+ 11		
FC: 202-578-6	Phos. 100-1-10225			
LIQUARGH				

SECTION 4 : PRÉMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010)

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	1000 ppm	-			

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010)

CAS	VME :	VMB :	Dépassement	Remarques
64-17-5	500 ml/m3	960 mg/m3	2(II)	DFG Y

- France (INRS - ED984 :2008) :

CAS	VME-ppm :	VMB-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
64-17-5	1000	1900	5000	9500	.	84

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point d'éclair : 62.50 °C.

Pression de vapeur : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité :

Hydrosolubilité : Insoluble.

Ces données concernent la solution d'imprégnation.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

Par voie orale :

Aucun effet observé.

Espèce : Souris

DL₅₀ = 20000 mg/kg

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1831/2003, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1851/2007 et Directive 98/5/CE) :

Nom	CAS	%	TP
ETILANGE	64-17-5	47,00 g/kg	01 02
CHLORURE DE MIRISTALKONIUM	139-08-2	3,00 g/kg	01 02
CHLORHEXIDINE DIHYDROGENATE	18473-31-0	1,20 g/kg	01 02

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L. 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

- Nomenclature des installations classées (Version 26 (Décembre 2011)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1431	Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration)	A	3
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).		
	1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :		
	d) Supérieure ou égale à 25 000 t pour la catégorie C, y compris les gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles) et les kérosènes dont le point éclair est supérieur ou égal à 55°C.	AS	4
	2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :		
	a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m3 .	A	2
	b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m3 mais inférieure ou égale à 100 m3 .	DC	

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

R 11 Facilement inflammable.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the international carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

FISE-260370

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : MEDI-PROP GEL (FDS N°1169)

Code du produit : 260310-260320-260330-260340-260350-260360-260370-260380-260660

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit désinfectant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires PRODENE KLINT - Groupe PROP.

Adresse : 8, Rue Léon Jonhauz - Z.A. Pariest CROISSY BEAUBOURG.77435.MARNE LA VALLÉE.France.

Téléphone : 01.60.95.49.00. Fax : 01.60.95.49.49.

catherine.vignot@prodene-klint.com

www.prodene-klint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique, België, Belgien / Lëtzebuerg, Luxemburg, Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum: +32 70 245 245

Österreich : Vergiftungsinformationszentrale Vienna: +43 1 406 43 43

Deutschland : Giftnotruf Berlin: +49 30 19240

Bulgaria : Emergency Medical Institute Pirogov: +359 2 9154 409

Hrvatska : Poison Control Centre Zagreb: +358 1 2348 342

Danmark : Poison Hotline, Bispebjerg Hospital: + 45 82 12 12 12

España : Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: +34 91 562 04 20

Eesti : Estonian Poison Information Centre: +372 62 69 379

Suomi, Finland : Finland Poison Information Centre:+358 9 471 977

Greece : Poisons Information Centre: +30 21 07 79 37 77

Magyarország : Health Toxicological Information Service: +36 80 20 11 99

Ireland, Éire : Ireland National Poisons Information Centre: +353 1 8379964

Ísland : Iceland Poison Information Centre: +354 525 111, +354 543 2222

Italia : Centro Antiveneni, Roma: +39 06 305 4343

Latvija : Latvian Poisons Information Centre: +371 704 2468

Lietuva : Apatnuodijimu kontroles ir informacijos biuras: +370 2 36 20 52, +370 687 53378

Malta : Mater Dei Hospital: + 356 21450000

Norge, Noreg : Norway Poisons Information:+ 47 22 591300

Nederland : Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum: +31 30 274 88 88

Polska : Poland Poison Control and Information Centre, Warsaw: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal : Centro de Informação Antivenenos: +351 21 330 3284

România : Spitalul de Urgență Floreasca: +40 21 230 8000

United Kingdom : Guy's & St Thomas' Poisons Unit, London: +44 870 243 2241

Slovenako : National Toxicological Information Centre : +421 2 54 77 4 166

Slovenija : Poison Centre: + 386 41 650 500

Sverige : Giftinformationscentralen, Stockholm: +46 8 33 12 31

Schweiz, Suisse, Svizzera, Svizra : Swiss Toxicological Information Centre: +41 44 251 51 51

Česko : Toxicological Information Centre: +420 22 49 192 93

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Inflammable (R 10).

Irritation oculaire (Xi, R 36).

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges (R 67).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la section 15).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



Irritant

Inflammable

Phrases de risque :

R 36

Irritant pour les yeux.

R 10

Inflammable.

R 67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de sécurité :

S 26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 23

Ne pas respirer les vapeurs.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6	ETHANOL	GHS02, Dgr H: 225 R: 11	50 <= x % < 100
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07, Dgr XLP H: 225-319-336 R: 11-36-67	10 <= x % < 25
CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5	GLYCERINE		0 <= x % < 2,5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
 Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)
- poudres
- mousse
- sable sec

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produit souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du mélange avec les yeux.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010)

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	1000 ppm	-	-	-	-
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-
56-81-5	10 mg/m ³	-	-	-	-

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
64-17-5	500 ml/m ³	960 mg/m ³	2(II)	DFG, Y
67-63-0	200 ml/m ³	500 mg/m ³	2(II)	DFG, Y

- France (INRS - ED994 :2008) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
67-63-0	-	-	400	980	-	84
56-81-5	-	10	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Photogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

- Protection respiratoire

Éviter l'inhalation des vapeurs.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur :	incolore
Odeur :	alcoolisée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	6.50 .
	Neutre.
Point d'éclair :	21.00 °C.
Pression de vapeur :	Non concerné.
Densité :	0,850 - 0,870
Hydrosolubilité :	Soluble.
Viscosité :	1500 - 2500 mPa.s (20°C)

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arts électriques, fours...) sera banni des lieux.

Éviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

DL50 > 2g/kg (rat)

Ligne directrice 423 de l'OCDE

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non irritant pour la peau

Ligne directrice 404 de l'OCDE

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Irritant pour les yeux

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée
(étude PSHM selon Marzulli et Maibach)

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66 de 2009.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances:

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

14.1. Numéro ONU

1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1993—LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(éthanol, propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

2. installations de chargement ou de déchargement desservant un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation A 1

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
R 11	Facilement inflammable.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

LESCOT DASHBOARD CLEANER

Version : 2

Date de la version précédente : 25/03/2013

SECTION 1 : IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING**1.1. Product Identifier**

Product name : LESCOT DASHBOARD CLEANER

Product code : 0047-4.

1.2. Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against**1.3. Details of the supplier of the safety data sheet**

Registered company name : Lescot.

Address : BP 51 Zone Industrielle 77 360 .Vaires sur Marne, France.

Telephone : +33(0)1 84 72 73 74. Fax : +33 (0)1 80 20 70 32.

fsc@lescot.fr

www.lescot.fr

1.4. Emergency telephone number : + 33 (0)1 45 42 56 59.

Association/Organisation : ORFILA.

National Poisons Information Service, Medical Toxicology Unit.

Phone (00 44)(1 71) 6 36 91 91. Fax : (00 44)(1 71) 7 71 83 09

SECTION 2 : HAZARDS IDENTIFICATION**2.1. Classification of the substance or mixture**

In compliance with directives 67/548/EEC, 1989/45/EC and their amendments.

Flammable (R 10).

This mixture does not present a health hazard with the exception of possible occupational exposure thresholds (see paragraphs 3 and 8).

This mixture does not present an environmental hazard. No known or foreseeable environmental damage under standard conditions of use.

2.2. Label elements

Detergent mixture (see section 18).

Mixture for spray application.

In compliance with directives 67/548/EEC, 1989/45/EC and their amendments.

Hazard symbols :

Flammable

Risk phrase :

R 10 Flammable.

Safety phrase :

S 2 Keep out of the reach of children.

S 46 If swallowed, seek medical advice immediately and show this container or label.

S 51 Use only in well-ventilated areas.

2.3. Other hazardsThe mixture does not contain any substances classified as 'Substances of Very High Concern' (SVHC) by the European Chemicals Agency (ECHA) under article 57 of REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

The mixture satisfies neither the PBT nor the vPvB criteria for mixtures in accordance with annex XIII of the REACH regulations EC 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS**3.1. Substances**

No substances fulfil the criteria set forth in annex II section A of the REACH regulation (EC) n° 1907/2006.

3.2. Mixtures

Composition :

LESCOT DASHBOARD CLEANER

Version : 2

Date de la version précédente : 25/03/2013

Identification	(EC) 1272/2008	67/49/EEC	Note	%
INDEX: 082 CAS: 68991-38-3 EC: 600-234-0 REACH: 01-2119489639-16 ALKYLETHER SULFATE 2-4 AVEC OE, SEL DE SODIUM	GH905 Dgr Skin Irrit. 2, H318 Eye Dam. 1, H318	Xi Xi;R38-R41		1 <= x % < 2.5

SECTION 4 : FIRST AID MEASURES

As a general rule, in case of doubt or if symptoms persist, always call a doctor.
NEVER induce swallowing by an unconscious person.

4.1. Description of first aid measures

In the event of swallowing :

Seek medical attention, showing the label.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

No data available.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

No data available.

SECTION 5 : FIREFIGHTING MEASURES

Flammable.

Chemical powders, carbon dioxide and other extinguishing gas are suitable for small fires.

5.1. Extinguishing media

Keep packages near the fire cool, to prevent pressurized containers from bursting.

Suitable methods of extinction

Prevent the effluent of fire-fighting measures from entering drains or waterways.

5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

A fire will often produce a thick black smoke. Exposure to decomposition products may be hazardous to health.

Do not breathe in smoke.

In the event of a fire, the following may be formed :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO2)

5.3. Advice for firefighters

Fire-fighting personnel are to be equipped with autonomous insulating breathing apparatus.

SECTION 6 : ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Consult the safety measures listed under headings 7 and 8.

For fire-fighters

Fire-fighters will be equipped with suitable personal protective equipment (See section 8).

6.2. Environmental precautions

Contain and control the leaks or spills with non-combustible absorbent materials such as sand, earth, vermiculite, diatomaceous earth in drums for waste disposal.

Prevent any material from entering drains or waterways.

6.3. Methods and material for containment and cleaning up

Clean preferably with a detergent, do not use solvents.

6.4. Reference to other sections

No data available.

LESCOT DASHBOARD CLEANER

Version : 2

Date de la version précédente : 25/03/2013

SECTION 7 : HANDLING AND STORAGE

Requirements relating to storage premises apply to all facilities where the mixture is handled.

7.1. Precautions for safe handling

Always wash hands after handling.

Fire prevention :

Handle in well-ventilated areas.

Prevent the formation of flammable or explosive concentrations in air and avoid vapor concentrations higher than the occupational exposure limits.

Prevent the accumulation of electrostatic charges with connections to earth.

The mixture can become electrostatically charged : always earth during decanting operations. Wear antistatic shoes and clothing and floors should be electrically conductive.

Use the mixture in premises free of naked flames or other sources of ignition and ensure that electrical equipment is suitably protected.

Keep packages tightly closed and away from sources of heat, sparks and naked flames.

Do not use tools which may produce sparks. Do not smoke.

Prevent access by unauthorised personnel.

Recommended equipment and procedures :

For personal protection, see section 8.

Observe precautions stated on label and also industrial safety regulations.

Prohibited equipment and procedures :

No smoking, eating or drinking in areas where the mixture is used.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

No data available.

Storage

Keep out of reach of children.

Keep the container tightly closed in a dry, well-ventilated place.

Keep away from all sources of ignition - do not smoke.

Keep well away from all sources of ignition, heat and direct sunlight

Avoid accumulation of electrostatic charges.

Packaging

Always keep in packaging made of an identical material to the original.

7.3. Specific end use(s)

No data available.

SECTION 8 : EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

8.1. Control parameters

No data available.

8.2. Exposure controls

Personal protection measures, such as personal protective equipment

Use personal protective equipment that is clean and has been properly maintained.

Store personal protective equipment in a clean place, away from the work area.

Never eat, drink or smoke during use. Remove and wash contaminated clothing before re-using. Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

- Eye / face protection

Avoid contact with eyes.

Use eye protectors designed to protect against liquid splashes

Before handling, wear safety goggles in accordance with standard EN166.

- Hand protection

Wear suitable protective gloves in the event of prolonged or repeated skin contact.

LESCOT DASHBOARD CLEANER

Version : 2

Date de la version précédente : 26/03/2013

- Body protection

Work clothing worn by personnel shall be laundered regularly.

After contact with the product, all parts of the body that have been soiled must be washed.

SECTION 9 : PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES**9.1. Information on basic physical and chemical properties****General information :**

Physical state : fluid liquid.

Important health, safety and environmental information

pH : 7.63

neutral.

Boiling point/boiling range : not relevant.

Flash Point : 56.00 °C.

Vapour pressure (90°C) : not relevant.

Density : 1.0184

Water solubility : Soluble.

Melting point/melting range : not relevant.

Self-ignition temperature : not relevant.

Decomposition point/decomposition range : not relevant.

9.2. Other information

No data available.

SECTION 10 : STABILITY AND REACTIVITY**10.1. Reactivity**

No data available.

10.2. Chemical stability

This mixture is stable under the recommended handling and storage conditions in section 7.

10.3. Possibility of hazardous reactions

No data available.

10.4. Conditions to avoid

Any apparatus likely to produce a flame or to have a metallic surface at high temperature (burners, electric arcs, furnaces etc.) must not be allowed on the premises.

Avoid :

- accumulation of electrostatic charges.
- heating
- heat
- flames and hot surfaces

10.5. Incompatible materials**10.6. Hazardous decomposition products**

The thermal decomposition may release/ form :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO₂)

SECTION 11 : TOXICOLOGICAL INFORMATION**11.1. Information on toxicological effects**

No data available.

11.1.1. Substances

No toxicological data available for the substances.

LESCOT DASHBOARD CLEANERVersion : 2
Date de la version précédente : 25/03/2013**11.1.2. Mixture**

No toxicological data available for the mixture.

SECTION 12 : ECOLOGICAL INFORMATION**12.1. Toxicity****12.1.2. Mixture**

No aquatic toxicity data available for the mixture.

12.2. Persistence and degradability

The surfactant(s) contained in this preparation complies (comply) with the biodegradability criteria as laid down in Regulation (EC) No.648/2004 on detergents. Data to support this assertion are held at the disposal of the competent authorities of the Member States and will be made available to them, at their direct request or at the request of a detergent manufacturer.

12.3. Bioaccumulative potential

No data available.

12.4. Mobility in soil

No data available.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

No data available.

12.6. Other adverse effects

No data available.

German regulations concerning the classification of hazards for water (WGK) :

WGK 1 (VerfVerb vom 27/07/2005, KBwa) : Slightly hazardous for water.

SECTION 13 : DISPOSAL CONSIDERATIONS

Proper waste management of the mixture and/or its container must be determined in accordance with Directive 2008/98/EC.

13.1. Waste treatment methods

Do not pour into drains or waterways.

Waste :

Waste management is carried out without endangering human health, without harming the environment and, in particular without risk to water, air, soil, plants or animals.

Recycle or dispose of waste in compliance with current legislation, preferably via a certified collector or company.

Do not contaminate the ground or water with waste, do not dispose of waste into the environment.

Solled packaging :

Empty container completely. Keep label(s) on container.

Give to a certified disposal contractor.

SECTION 14 : TRANSPORT INFORMATION

Transport product in compliance with provisions of the ADR for road, RID for rail, IMDG for sea and ICAO/IATA for air transport (ADR 2011 - IMDG 2010 - ICAO/IATA 2012).

14.1. UN number

1833

14.2. UN proper shipping name

UN1833-FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(alkylether sulfate 2-4 avec os, sel de sodium)

14.3. Transport hazard class(es)

- Classification :

3

14.4. Packing group

III

LESCOT DASHBOARD CLEANER

Version : 2
Date de la version précédente : 25/03/2013

14.8. Environmental hazards

14.6. Special precautions for user

ADR/RID	Class	Code	Pack ST	Label	Ident.	LQ	Provia.	EQ	Col.	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5 L	274 801 640EE	E1	3	D/E
IMDG	Class	Label	Pack ST	LQ	EMS	Provia.	EQ			
	3	-	III	5 L	F-E,S-E	223 274 655	E1			
IATA	Class	Label	Pack ST	Passenger	Passenger	Cargo	Cargo	note	EQ	
	3	-	III	335	60 L	333	230 L	A3	E1	
	3	-	III	Y344	10 L	-	-	A3	E1	

4.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

No data available.

SECTION 15 : REGULATORY INFORMATION

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

- Classification and labelling information included in section 2:

The following regulations have been used:

- Directive 67/548/EEC and its adaptations
- Directive 1909/46/EC and its adaptations
- Regulation EC 1272/2008 modified by regulation EC 286/2011

- Container information:

No data available.

- Particular provisions :

No data available.

- Labelling for detergents (EC Regulation No. 648/2004, 907/2006) :

- less than 5 % : anionic surfactants
- less than 5 % : nonionic surfactants
- perfumes
- preservation agents

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [no no. 247-500-7] and 2-methyl-2hisothiazol-3-one [no no. 220-289-3] (3:1)

- allergenic fragrances
hexyl cinnamal
linalool

- German regulations concerning the classification of hazards for water (WGK) :

Germany : WGK 1 (VerfWb vom 27/07/2006, KBWA)

15.2. Chemical safety assessment

No data available.

SECTION 16 : OTHER INFORMATION

Since the user's working conditions are not known by us, the information supplied on this safety data sheet is based on our current level of knowledge and on national and community regulations.

The mixture must not be used for other uses than those specified in section 1 without having first obtained written handling instructions.

It is at all times the responsibility of the user to take all necessary measures to comply with legal requirements and local regulations.

LESCOT DASHBOARD CLEANER

Version : 2

Date de la version précédente : 25/03/2013

The information in this safety data sheet must be regarded as a description of the safety requirements relating to the mixture and not as a guarantee of the properties thereof.

Title for H, EUH and R indications mentioned in section 3 :

H315	Causes skin irritation.
H318	Causes serious eye damage.
R 38	Irritating to skin.
R 41	Risk of serious damage to eyes.

Abbreviations :

- ADR : European agreement concerning the International carriage of dangerous goods by Road.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
ICAO : International Civil Aviation Organisation
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.
WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).



Reference to symbols in its terms

MATERIAL SAFETY DATA SHEET **SDS 4000: DAMMIT**

1. Identification of the Substance/Preparation and Company/Undertaking

Preparation Commercial Name: "Dammit" ("X") Mats, Strips, Ready Mix and Dry Powder.
Company/Undertaking Name: As above. Emergency Telephone Number: 01622 718100

2. Composition/Information on Ingredients

Products are based on a high quality food grade clay.
Products in putty format (Mats, Strips and Ready Mix) contain the following:-
Monopropylene glycol (CAS No. 57-85-8), crumb rubber, water
No ingredients with health effects under CHIP or COSHH are present in the formulations.

3. Hazards: All these products are classified as non-hazardous according to current CHIP regulations.

4. First Aid Measures: Skin contact: Rinse with plenty of water.
Eye contact: Rinse with plenty of water for at least 10 minutes. Seek medical assistance if irritation persists.
Ingestion: Highly unlikely to pose a problem. Seek medical attention if effects experienced.
Inhalation: Not expected to pose a problem. Remove to fresh air and seek medical attention if effects persist.

5. Fire-Fighting Measures: All Dammit products are non-combustible.
Firefighters should wear self-contained breathing apparatus if these products are involved in a fire.

6. Accidental Release Measures:
Material is bio-inert (& "Dammit X" contains an additional biodegradable component) - no special precautions necessary.
Note: wet material may cause surfaces to become slippery. See also Section 8.

7. Handling and Storage:
Keep powder dry. Protect standard Mats/Strips/Ready Mix from frost, and all Mats/Strips/Ready Mix excessive heat. Ensure packaging remains intact - product shelf life is 5 years provided seal is not broken.

8. Exposure Control and Personal Protection: DAMMIT PRODUCTS ARE NON-HAZARDOUS, BUT:-
Being highly absorbent, dry powder may cause some physical irritation to the eyes and have a slight drying effect on the skin. If large quantities of powder are raised as an airborne dust, material may become a respiratory irritant as a nuisance dust (suggested OEL 10mg.m-3). Mats/Strips/Ready Mix may slightly de-fat the skin, irritate the eyes and/or have a slight drying effect on the skin on prolonged contact.
However, since these products tend to be used only briefly, and are supplied only in relatively small packs, these aspects are extremely unlikely to pose any problems; if risk assessment dictates, wear gloves, goggles and for dust mask as appropriate. Light vinyl gloves are provided with the products but the user should verify their suitability.

NOTE: on removal after use, if contaminated with a pollutant, OBSERVE PRECAUTIONS APPLICABLE TO THE POLLUTANT ITSELF.



Resposta ao desafio à terra

9. Physical and Chemical Properties

Physical Form: Free flowing powder or stiff putty Colour: Beige Odour: None or slight
pH of Aqueous Sol'n: N/A Boiling Point: N/A Melting Point: N/A
Viscosity: 8-30 cps for 8.25% solids in deionized water Flash Point: N/A Flammability: N/A
Autoflammability: N/A Explosive Properties: N/A Oxidizing Properties: N/A
Vapour Pressure: N/A Density: ~1.30 (Mats/Strips) Water Solubility: Gels readily
Other Solubility: Gels readily with many liquids Density: ~1.15 (Ready Mix) Bulk Density: ~1.00 (Powder)

10. Stability and Reactivity

Thermal Decomposition: Nil, except for mats/strips/ready mix which may liberate relatively small quantities of carbon monoxide and propionaldehyde.

Hazardous Reactions: May react violently with strong oxidising agents; otherwise particularly inert and stable.

11. Toxicological Information

Oral: Nil Inhalation: Nil
Dermal: products have a slight potential to cause minor de-fatting and irritation.

12. Ecological Information

Mobility: Low Persistence and degradability: Good Bioaccumulation: Nil Aquatic toxicity: Nil
Bacterial Toxicity: Nil WGK Class: N/A

All constituent materials are either bio-inert or biodegradable, or else present in the formulations in such miniscule proportions that they may be regarded as negligible (see section 2), with the exception of all Ready Mix Products - contain <4% (w/w) recycled natural elastomer.

13. Disposal Considerations:

Dispose of materials in accordance with appropriate legislation/regulations.
NOTE: if contaminated with a pollutant, observe disposal & safety considerations appropriate to the pollutant itself.

14. Transport Information

UN Name:	Not assigned	UN Number:	Not assigned
IMDG Code/Class:	Non hazardous	IMDG Code Page Number:	N/A
ICAC/IATA (Air) Class:	Non hazardous	Packing Group:	N/A
ADR Class:	Non hazardous	ADR Item Number:	N/A

15. Regulatory Information

Classification in accordance with current CHIP regulations:-
Symbols: None Risk Phrases: None Safety Phrases: None Exposure Limits: None

16. Other Information

No effective change in hazard/risk parameters has occurred in this or any previous revision of this Data Sheet.

Disclaimer: every effort has been made to ensure the accuracy of the above information. However, neither Darcy Products Limited nor any person acting on behalf of Darcy Products Limited can be held responsible for the use which might be made of the above information, or for any emission therein.



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/11/2018

Remplace la fiche 07/01/2018

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C
Code du produit : LP1018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Antigel et liquide de refroidissement automobile

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AUTODISTRIBUTION
22 Avenue Aristide Briand
94742 ARCUEIL CEDEX
T 00 33 1 69 79 89 80 - F 00 33 1 69 79 89 80
info-isotech@autodistribution.fr - www.autodistribution.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA +33 1 43 43 39 00
--------	-----------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
STOT RE 2 H373

Texte complet des classes de danger et des phrases H voir rubrique 16

2.2. Étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Composants dangereux

Éthylène-glycol

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/11/2018

Remplace la fiche 07/01/2015

Version: 2.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dihydrate-glycol	(n° CAS) 107-21-1 (Numéro CE) 203-473-9 (Numéro Index) 603-637-00-1 (n° REACH) 01-2112463912-20	23 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
Glycérol ou dérivés possédant une ou des valeurs limites d'exposition professionnelles notifiées (PR)	(n° CAS) 56-81-8 (Numéro CE) 203-203-3 (n° REACH) 01-2110471607-10	10 - 20	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

: Eloigner la victime de la zone contaminée. Mettre au repos et au chaud. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation ou l'irritation se développe.

: Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: L'exposition au produit peut provoquer une absorption par la peau et de ce fait causer un danger pour la santé.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Peut provoquer une irritation légère. Douleur. Rougeur.

Symptômes/lésions après ingestion

Noxif en cas d'ingestion. L'éthylène glycol et le diéthylène glycol sont toxiques par ingestion. La dose létale pour les adultes est de 1 à 2 ml/kg de poids du corps, soit environ 100 ml. Les symptômes comprennent des vertiges, des troubles de l'élocution, une perte de coordination, de la confusion, des syncopes, des nausées, des vomissements, une accélération du rythme cardiaque, des difficultés respiratoires, des troubles visuels, des convulsions et un collapsus. Les symptômes peuvent être retardés. Il peut également se produire une cécité, une insuffisance rénale et des lésions du système nerveux. De l'aspiration peut se produire pendant l'ingestion ou le vomissement, provoquant des lésions pulmonaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un traitement spécifique immédiat est nécessaire en cas d'intoxication. Demander d'urgence une assistance médicale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Peut produire des gaz dangereux. Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Porter un vêtement de protection approprié.



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) sous sa modification Règlement (UE) 2016/680
Date de révision: 24/11/2018 Remplace la fiche 07/01/2015 Version: 2.0

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures générales : Eloigner le personnel superflu.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Endiguer et contenir le produit renversé. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Collecter tous les déchets dans des contenants appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuels incompatibilités

Mesures techniques

Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit sec et aéré afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Sol imperméable formant une cuvette de rétention. Tenir les récipients fermés.

Informations sur le stockage en commun

: Agents oxydants.

Matériaux d'emballage

: Acier inoxydable. Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	Nom local	Éthylène glycol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	52 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	104 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Éthylène glycol (vapeur)
France	VME (mg/m³)	52 mg/m³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m³)	104 mg/m³
France	VLE (ppm)	40 ppm
Glycerol (36-81-5)		
France	Nom local	Glycérine (aérosols de)
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1807/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/890
Date de réviser: 24/11/2018 Remplace la fiche 07/01/2018 Version: 2.0

8.2. Contrôles de l'exposition

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Équipement de protection individuelle | : Éviter toute exposition inutile. |
| Protection des mains | : Gants résistant aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants |
| Protection oculaire | Lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166) |
| Protection des voies respiratoires | Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Respirateur anti-vapeurs organiques agréés |
| Autres informations | : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Jaune. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 7,7 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : -35 °C |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1,08 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. En cas de manipulation à températures élevées En présence d'eau, formation de solutions corrosives.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.4. Conditions à éviter

Produit hygroscopique. Éviter le contact avec l'humidité.

10.5. Mélanges incompatibles

Oxydants puissants.



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/11/2016

Remplace la fiche 0701/2015

Version: 2.0

10.8. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
ATE CLP (voie orale)	1300,030 mg/kg de poids corporel
Éthylène-glycol (107-21-1)	
DL50 orale	7712 mg/kg (rat) [Source: CBR]
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg (mouse) [Source: CBR]
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l (6h) [Source: CBR]
Glycérol (56-81-5)	
DL50 orale rat	12000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7,7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7,7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Comatogenicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Éthylène-glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	7200 mg/l (<i>Pimephales promelas</i> , 96h) [Source: CBR]
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (<i>Daphnia magna</i> , 48h) [Source: CBR]
ErC50 (algues)	6000 - 13000 mg/l (<i>Pseudocirrharia subcapitata</i> , 96h) [Source: CBR]
NOEC chronique poisson	1500 mg/l (<i>Pimephales promelas</i> , 7d)
NOEC chronique crustacés	6000 mg/l (<i>Daphnia magna</i> , 7d)
Glycérol (56-81-5)	
CL50 poisson 1	8400 mg/l (96h, <i>Salmo gairdneri</i> / <i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (96h)
CE50 Daphnie 2	> 10000 mg/l (24h, <i>Daphnia magna</i>)
TLM poisson 1	> 1000 ppm (96h)
TLM autres organismes aquatiques 1	> 1000 ppm (96h)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	2000 mg/l (102h, <i>Microcystis aeruginosa</i>)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	> 10000 mg/l (102h, <i>Pseudomonas putida</i>)
Seuil toxique algues 1	> 10000 mg/l (102h, <i>Scenedesmus quadricauda</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Éthylène-glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.
Biodégradation	90 - 100 % (experimental value; 10d)
Glycérol (56-81-5)	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,87 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,16 g O ₂ /g substance [ISO 15705]
DTBO	1,217 g O ₂ /g substance



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2016/680
Date de révision: 24/11/2016 Remplace la fiche 07/01/2016 Version: 2.0

DBO (% de DThO)	71 % DTO
-----------------	----------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Éthylène-glycol (107-21-1)	
Log Pow	-1,38
Potentiel de bioaccumulation	Aucun(e).

Glycérol (56-81-6)	
Log Pow	-1,78 - 2,0

12.4. Mobilité dans le sol

Éthylène-glycol (107-21-1)	
Tension de surface	0,048 N/m (20°C)
Log Koc	0 [SRC FCKOCWIN V1.63] (calculated)
Ecologie - sol	Produit très soluble dans l'eau.

Glycérol (56-81-6)	
Tension de surface	0,083 N/m (20 °C)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Éthylène-glycol (107-21-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cet(s) substance(s)mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets notables

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN)

Non



ISOTECH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL ORGANIQUE -35°C

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1831/2003 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830
Date de révision: 24/11/2016 Remplace la fiche 07/01/2016 Version: 2.0

Non soumis à FADN Non

- Transport ferroviaire
Transport Interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlement: Union UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

France

Maladies professionnelles

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date d'insertion	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
2.2	Format FDS UE	Modifié	
	Niveau de danger (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Conseils de formation

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient pas être interprétées comme présentant une quelconque propriété spécifique du produit.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME
 Code du produit : LG0844

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour lave glace automobile

1.2.2. Usage déconseillé

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AUTODISTRIBUTION
 22 Avenue Aristide Briand
 94742 ARCUEIL CEDEX
 T 00 33 1 69 79 89 80 - F 00 33 1 69 79 89 89
info-isotech@autodistribution.fr www.autodistribution.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA +33 1 46 42 89 89
--------	-----------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Fam. Liq. 3 H228

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H228 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou équivalents, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
 Contient : parfums

Phrases supplémentaires

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélanges



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010
Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-379-3 (Numéro Index) 609-002-00-6 (N° REACH) 01-2119437910-43	23 - 30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irr. 2, H319
1,1,1-trichloro-2,2,2-trifluoroéthane substances peccident une ou plusieurs limites d'exposition professionnelles caractéristiques substances peccident une ou plusieurs limites d'exposition professionnelles (PPE)	(N° CAS) 107-21-1 (Numéro CE) 200-473-3 (Numéro Index) 609-027-00-1 (N° REACH) 01-2119433919-23	<1	Aqua Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
1,1,1-trichloro-2,2,2-trifluoroéthane substances peccident une ou plusieurs limites d'exposition professionnelles caractéristiques substances peccident une ou plusieurs limites d'exposition professionnelles (PPE)	(N° CAS) 78-33-3 (Numéro CE) 201-163-0 (Numéro Index) 609-002-00-6 (N° REACH) 01-2119437220-43	<1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irr. 2, H319 STOT RE 2, H333
1,1,1-trichloro-2,2,2-trifluoroéthane substances peccident une ou plusieurs limites d'exposition professionnelles caractéristiques substances peccident une ou plusieurs limites d'exposition professionnelles (PPE)	(N° CAS) 107-21-1 (Numéro CE) 200-473-3 (Numéro Index) 609-027-00-1 (N° REACH) 01-2119433919-23	< 0,1	Aqua Tox. 4 (Oral), H302
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-379-3 (Numéro Index) 609-002-00-6 (N° REACH) 01-2119437910-43	(C >= 60) Eye Irr. 2, H319	

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

- Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation ou l'irritation se développe.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact et la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

Les symptômes pouvant être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de conscience.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Rougeur. Démangeaison.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Rougeur. Douleur.

Symptômes/effets après ingestion

Les symptômes d'une ingestion comprennent commotion, vertiges, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements.

4.3. Indication des premiers secours médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- : Poudre sèche. Mousse résistante à l'alcool. Dioxys de carbone. Eau pulvérisée.
- : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Agents d'extinction non appropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion

- : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.

Reactivité en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

- : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1007/2008 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 483/2010

Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-accidentés

Équipement de protection

: Eloigner le public. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence

: Veiller à une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les accidentés:

Équipement de protection

: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

: Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage

: Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Références à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section "8 Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Assurer une bonne mise à la terre. Empêcher la formation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur. Mise à la terre/isolation équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition

: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Interdictions de stockage en commun

: Agents oxydants.

Lieu de stockage

: Protéger de la chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisations limitées particulières

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éthanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m³)	1000 mg/m³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	8000 ppm
Éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	Nom local	Éthylène glycol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	52 mg/m³

ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

Éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
UE	Notes	814
France	Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³
France	VLE (ppm)	40 ppm
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	Nom local	Butanone
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	300 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
France	Nom local	Méthyléthylcétone
France	VME (mg/m ³)	600 mg/m ³
France	VME (ppm)	300 ppm
France	VLE (mg/m ³)	900 mg/m ³
France	VLE (ppm)	300 ppm
Éthylène-glycol (101-21-1)		
UE	Nom local	Ethylene glycol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	32 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
UE	Notes	814
France	Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³
France	VLE (ppm)	40 ppm

3.1 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Éviter toute exposition inutile. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - colocation du matériau

: Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Porter des gants appropriés testés selon EN374. Gants de protection en caoutchouc nitrile ou nitré. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection oculaire

: Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

: Éviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire



Autres informations

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Violet.



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1607/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010
Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

Odeur	: Fruité.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (facteurs butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 28 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

10.2. Autres Informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Étincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

Substance	DL50	CL50
Ethanol (64-17-5)		
DL50 orale rat	10470 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401)	
DL50 cutanée lapin	> 16900 mg/kg (méthode OCDE 402)	
CL50 Inhalation rat (mg/l)		124,7 mg/l/4h (méthode OCDE 403)
Éthylène-glycol (107-21-1)		
DL50 orale rat	7712 mg/kg [Source: CSR]	
DL50 cutanée lapin	9830 mg/kg	
DL50 voie cutanée	> 3600 mg/kg (mouse) [Source: CSR]	
CL50 Inhalation rat (mg/l)		> 2,5 mg/l (3h) [Source: CSR]
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)		
DL50 orale rat	2084 mg/kg (rat, mâle) [OECD 423]	
DL50 orale	2328 mg/kg (rat, femelle) [OECD 423]	
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (méthode OCDE 402)	



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1607/2008 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

Éthylène-glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	6640 mg/kg
DL50 cutanée lapin	6630 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Éthylène-glycol (107-21-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Éthanol (24-17-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	4 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 403)
Éthylène-glycol (107-21-1)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	200 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 407)
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	200 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 407)
Butanone, méthyléthylcétone (78-98-5)	
NOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	8041 ppm/vf/h/jour (méthode OCDE 413)
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Éthanol (24-17-5)	
GL50 poisson 1	16300 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [US EPA method E03-03]
GL50 autres organismes aquatiques 1	6912 mg/l (Ceriodaphnia dubia, 48h) [ASTM E723-80]
CE50 autres organismes aquatiques 1	12800 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [US EPA method E03-03]
NOEC chronique crustacé	0,8 mg/l (Ceriodaphnia dubia, 10d, fresh water, semi static)
Éthylène-glycol (107-21-1)	
GL50 poisson 1	72600 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [Source: CSR]
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (Daphnia magna, 48h) [Source: CSR]
ErC50 (algues)	6800 - 13000 mg/l (Pseudotetrahymena subcapitata, 96h) [Source: CSR]
NOEC chronique poisson	16360 mg/l (Pimephales promelas, 7d)
NOEC chronique crustacé	8860 mg/l (Ceriodaphnia sp., 7d)
Butanone, méthyléthylcétone (78-98-5)	
GL50 poisson 1	2638 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [OECD 203]
CE50 Daphnie 1	309 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OECD 201]
ErC50 (algues)	1972 mg/l (Algae, 72h) [OECD 201]
NOEC (algu)	1170 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [OECD 203]
Éthylène-glycol (107-21-1)	
GL50 poisson 1	16300 mg/l (Rainbow trout, 96h)
CE50 Daphnie 1	46300 mg/l (Daphnia magna, 48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	620 mg/l (Alaretox, 30min)

12.2 Persistance et dégradabilité

Éthanol (24-17-5)	
Biodégradation	84 % (20d) (experimental)
Éthylène-glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.
Biodégradation	80 - 100 % (experimental value; 10d)



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 449/2010
Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Biodégradation	66 % (28d) (experimental)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol (64-17-5)	
Log Pow	-0,3
Log Kow	-0,33 (20 °C)

Éthylène-glycol (107-21-1)	
Log Pow	-1,38
Potentiel de bioaccumulation	Aucun(e).

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Log Pow	0,26
Log Kow	0,3 (30 °C)

Éthylène-glycol (107-21-1)	
Log Pow	-1,38

12.4. Mobilité dans le sol

Éthylène-glycol (107-21-1)	
Tension de surface	0,048 Nm (20°C)
Log Koc	0 (SRC PCKOCHN V1.08) (calculated)
Ecologie - sol	Produit très soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvS

Composé	
Éthylène-glycol (107-21-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères VPvS du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Recommandations de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Détruire en installation autorisée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1693	1693	1693	1693	1693
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	Flammable Liquid, n.o.s.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Description document de transport				
UN 1693 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol), S, III, (D/E)	UN 1693 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., S, III			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Codé de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 601, 640E
Quantités limitées (ADR)	: E1
Quantités exemptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, RD01
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP20
Code-citernes (ADR)	: LGSF
Véhicule pour le transport en citernes	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Code (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: 82
Danger n° (code Kemler)	: 30
Plaques oranges	: 
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274, 685
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exemptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP20
N° FB (Fau)	: F-E
N° FB (Déversement)	: 8-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

Transport aérien

Quantités exemptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 50L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 355
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

Transport par voie fluviale

Codé de classification (ADN)	: F1
------------------------------	------



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 483/2010

Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 61, 64E
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	FP, EX, A
Ventilation (ADN)	VE01
Nombre de cônes/flux bleus (ADN)	0
Transport interdit (ADN)	: Non
Non soumis à l'ADN	: Non

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 601, 640E
Quantités limitées (RID)	5L
Quantités exceptées (RID)	E1
Instructions d'emballage (RID)	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MF19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	3
Dispositions spéciales de transport - Coils (RID)	: W12
Coils express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30
Transport interdit (RID)	: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au règlement IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementation particulière relative à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidats REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Texte intégral des phrases H et EUT:

Acut. Tox. 4 (Ora)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges



ISOTECH LAVE GLACE -20 °C PARFUME

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 01/12/2014

Version: 1.0

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de la version précédente: 2016-03-31

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EQUIVIS ZS 46
Numéro	333
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Huile hydraulique.
--------------------------	--------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'Île 92020 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
-------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.meds-lube@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)
ORFILA (NRB) Tél : +33 (0)1 49 42 83 89
En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10, Tel : 01.40.05.49.49. -
MARSEILLE : Hôpital Salvator, 248 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.76.25.25. - LYON : Hôpital Edouard
Herric, 6 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hôpital central, 29 Av du Mal De Latre de
Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.39.39 ou le SAMU : Tél (15)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.****

Classification***

*Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008****

Version EUFR



FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008*****Mentions de danger ***
Aucun(e)***Conseils de prudence:
Aucun(e)***Informations Additionnelles sur les Dangers
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques **Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.*****Propriétés environnementales **Ne pas rejeter dans l'environnement.*****

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Rég. 1272/2008)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrobrûlés***	266-167-1	01-2116484827-26	64742-84-7	1-3	Asp. Tox. 1 (H304)
Alkyphénol***	-	-	A	0,1-0,25	Skin Irrit. 2 (H316) Aquatic Chronic 1 (H410) ***

Informations complémentaires **Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 348.**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux **EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.**Contact avec les yeux **Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.*****Contact avec la peau **Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.*****

Version EUFR



TOTAL

FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé.
Contact avec la peau	Non classé. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
-----------------------	---------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO₂), poudre ABC, Mousse, Eau pulvérisée ou en brouillard.**
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau béton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
--------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préparé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
---	--

Autres Informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
---------------------	--

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL



FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Informations générales**

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.**

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Informations générales**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.**

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.**

6.4. Référence à d'autres sections**Équipement de protection individuelle**

Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets

Voir section 13 pour plus de détails.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Recommandations pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.**

Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.**

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.**

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Version EUFR



FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (même vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.**

Matériaux à éviter**Oxydants forts.******7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Brouillard d'huile minérale :

USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA-5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinés)**Légende**

Voir section 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités** 64742-64-7				5.4 mg/m ³ /8h (aérosol - inhalation)

DNEL Consommateur**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités** 64742-64-7				1.2 mg/m ³ /24h (aérosol - inhalation)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuve, réservoir...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Version EUFR



FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
Protection des yeux	Si il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.
Protection des mains	Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
Couleur		Impide***	
État physique @20°C		Jaune	
Odeur		Liquide	
Seuil olfactif		Caractéristique	
		Pas d'information disponible***	
Propriétés	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable***	
Point/Intervalle de fusion ***	***	Non applicable***	***
Point/Intervalle d'ébullition	***	***	***
		Pas d'information disponible***	
Point d'éclair ***	> 210*** °C*** > 410*** °F***		ASTM D 83 ASTM D 83
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible***	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
supérieure ***	***	Pas d'information disponible***	***
Inférieure ***	***	Pas d'information disponible***	***
Pression de vapeur		Pas d'information disponible***	

Version EUFR

FDS n° : 31509

EQUVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Densité de vapeur			
Densité relative ***	*** 0,856*** ,*** 0,866***	Pas d'information disponible*** @ 15 °C ***	ISO 12185 ***
Masse volumique	*** 856*** ,*** 859*** kg/m ³	@ 15 °C	ISO 12185
Hydro-solubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible***	
logPow ***	*** 8***		***
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible***	
Température de décomposition ***	***	Pas d'information disponible***	***
Viscosité, cinématique ***	*** 41,8*** ,*** 50,2*** mm ² /s	@ 40 °C ***	ISO 3104 ***
***	*** 7*** ,*** 9*** mm ² /s***	@ 100 °C ***	ISO 3104***
Propriétés explosives		Non-explosif	
Propriétés oxydantes		Non applicable	
Possibilité de réactions dangereuses		Pas d'information disponible***	

9.2. Autres informations

Point de congélation ***	***	Pas d'information disponible***	***
***	***	***	***
Point d'écoulement ***	< *** -36 °C	***	ASTM D 97 ***

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux



FDS n° : 31609

EQUVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Produit de décapotition
dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë - Effets locaux - Informations sur le produit

- Contact avec la peau** . Non classé. L'injection à haute pression de produit sec sur la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
- Contact avec les yeux** . Non classé.
- Inhalation** . Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
- Ingestion** . Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 per inhalation
Diluants paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités***	LD50 > 8000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 8000 mg/kg bw (rat) - OECD 402)	LC50 (4h) > 8 mg/l (corrosif) (rat - OECD 403)
Alkylphénol***	LD50 8897 mg/kg (Rat)***	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène.
Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.
Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspects pour la reproduction.

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles (STOT) Pas d'information disponible.

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Version EUFR



FDS n° : 31609

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Absence de données expérimentales.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudodictyonella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petroleum)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petroleum)	

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.***

logPow

*** 6***

Informations sur les composants

Ne contient pas de substances dangereuses au delà des seuils réglementaires requis pour l'information.***

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*** - 64742-54-7	-

12.4. Stabilité dans le sol

Version EUFR



FDS n° : 31609

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Sol	Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.**
Air	Il y a peu de pertes par évaporation.**
Eau	Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.**

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et VPVB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.**

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.**
Ne de déchet suivant le CED	Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 01 10. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	non réglementé
IMDG/IMO	non réglementé
ICAO/IATA	non réglementé
ADN	non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Version EUFR



FDS n° : 31509

EQUVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

16.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

16.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).
- Art R.4624-18 à R.4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 33

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée**H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme*******Abbreviations, acronymes****ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux****bw = body weight = poids corporel****bw/day = body weight/day = poids corporel par jour****EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %****GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire****IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer****LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés****LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés****LL = Lethal Loading = Charge létale****NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail****NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé****NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé****NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé****OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques****OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)****UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique**

Version EUFR



FDS n° : 31509

EQUIVIS ZS 46

Date de révision: 2016-03-07

Version 7.02

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
dw = dry weight = poids sec
fw = fresh water = eau douce
mw = marine water = eau de mer
or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8**VME** : Valeur Limite Moyenne d'Exposition**VLCT** : Valeur Limite Court Terme**TWA (Time Weight Average)** : Valeur moyenne d'exposition**STEL (Short Term Exposure Limit)** : Valeur limite d'exposition à court terme

+

Produit sensibilisant

*

Désignation de la peau

**

Désignation du Danger

C:

Cancérogène

M:

Mutagène

R:

Toxique pour la reproduction

Date de révision:

2016-03-07

Révision

*** indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires en activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Version EUFR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimaxx T

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Inclimaxx T
Code du produit : 114620E
Utilisation de la substance/du mélange : Bioicide
Type de substance : Mélange
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Information pour la dilution du produit : 0.0 % - 3.0 %

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé semi-automatique
Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé manuel
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs Industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc
CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand
94110, ARCUEIL France Cedex
01 49 69 65 00
cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 03 26 68 55 11
Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 13.01.2017
Version : 1.2

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
produit pur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclinaux T

Liquides inflammables, Catégorie 3	H228
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

produit pur

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H228
H302
H314

H317
H334

H335
H400

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

Prévention:
P210

P273
P280

P285

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P341

EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

P310

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Propane-2-ol
glutaraldehyde
Chlorure de benzalkonium
Chlorure de didécylidiméthylammonium

produit à la dilution d'emploi conseillée
Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:
produit pur

2.3 Autres dangers

produit pur
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

produit pur
Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	ClassificationRÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119467558-25	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H336	>= 10 - < 20
glutaraldehyde	111-30-8 203-858-5 01-2119455549-26	Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Toxicité aiguë Catégorie 3; H331 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Sensibilisation respiratoire Catégorie 1; H334 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	>= 5 - < 10
Chlorure de benzalkonium	88424-85-1 270-325-2 01-2119965180-41	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 5 - < 10
Chlorure de	7173-51-5	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2008

Inclimax T

didécyldiméthylammonium	230-525-2 01-2119945987-15	Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	
D-Glucopyranose, oligomérique, decyl cetyl glycosides	68515-73-1 600-220-1 01-2119488530-38	Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	>= 2.5 - < 8
alkylpolyglycoside	110615-47-0 01-2119489418-23	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	>= 1 - < 2.5

produit à la dilution d'emploi conseillée
Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	ClassificationRÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
glutaraldehyde	111-30-8 203-886-5 01-2119455849-28	Toxicité aiguëCatégorie 3; H301 Toxicité aiguëCatégorie 3; H331 Corrosion cutanéeCatégorie 1B; H314 Sensibilisation respiratoireCatégorie 1; H334 Sensibilisation cutanéeCatégorie 1; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400	>= 0.25 - < 0.5
Chlorure de benzalkonium	68424-85-1 270-325-2 01-2119965180-41	Toxicité aiguëCatégorie 4; H302 Corrosion cutanéeCatégorie 1B; H314 Lésions oculaires gravesCatégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H410	>= 0.1 - < 0.25
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 01-2119945987-15	Toxicité aiguëCatégorie 4; H302 Corrosion cutanéeCatégorie 1B; H314 Toxicité chronique pour le milieu aquatiqueCatégorie 2; H411 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400	>= 0.1 - < 0.25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Propane-2-ol	67-63-0 200-681-7 01-2119467558-25	Liquides inflammablesCatégorie 2; H225 Irritation oculaireCatégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition uniqueCatégorie 3; H338	>= 0.25 - < 0.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

produit pur

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale.

produit à la dilution d'emploi conseillée

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

produit pur

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'incendie
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimaxx T

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

produit pur
Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

produit pur
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

produit pur
Méthodes de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2008

Inclimaxx T

et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Méthodes de nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

produit pur

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseils pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

produit pur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 25 °C

produit à la dilution d'emploi conseillée

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit pur

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

produit pur

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Propane-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 880 mg/m ³	FR VLE
Autres Informations	norm al	Valeurs limites indicatives		
glutaraaldehyde	111-30-8	VME	0.1 ppm 0.4 mg/m ³	FR VLE
Autres Informations	norm al	Valeurs limites indicatives		
		VLCT (VLE)	0.2 ppm 0.8 mg/m ³	FR VLE
Autres Informations	norm al	Valeurs limites indicatives		

DNEL

Propane-2-ol	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 888 mg/cm ²
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 600 mg/m ³
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 319 mg/cm ²
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 89 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 26 ppm
--	---

PNEC	
Propane-2-ol	: Eau douce Valeur: 140,9 mg/l
	: Eau de mer Valeur: 140,9 mg/l
	: Utilisation/dégagement intermittent Valeur: 140,9 mg/l
	: Eau douce Valeur: 552 mg/kg
	: Sédiment marin Valeur: 552 mg/kg
	: Sol Valeur: 28 mg/kg
	: Station de traitement des eaux usées Valeur: 2251 mg/l
	: Ora(l)e Valeur: 160 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

produit pur

Mesures techniques appropriées:

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Épaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

- Protection de la peau et du corps (EN 14805)** : Équipement de protection individuelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
- Protection respiratoire (EN 143, 14387)** : Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoire ne peut pas être écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire homologué EU (89/656/EEC, 89/686/EEC) et équipé d'un filtre de type : ABK-P

produit à la dilution d'emploi conseillée

Mesures techniques appropriées

- Mesures d'ordre technique** : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Protection des yeux/du visage (EN 166)** : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection des mains (EN 374)** : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection de la peau et du corps (EN 14805)** : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection respiratoire (EN 143, 14387)** : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes ((89/656/EEC, 89/686/EEC), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux** : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimaxx T

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	produit pur	produit à la dilution d'emploi conseillée
Aspect	: liquide	liquide
Couleur	: Incolore	Incolore
Odeur	: Désinfectants	caractéristique
pH	: 4.0 - 5.0, 100 %	3.8
Point d'éclair	: 34 °C coupelle fermée	
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité relative	: 0.99 - 1.02	
Hydro-solubilité	: soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Décomposition thermique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Viscosité, cinématique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Propriétés explosives	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.	

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

produit pur 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

produit pur Informations sur les voies d'exposition probables	: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau
Produit	
Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : 1,180 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimaxx T

Téatogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale :

- Propane-2-ol
DL50 Rat: 5,840 mg/kg
- glutaraldehyde
DL50 Rat: 150 mg/kg
- Chlorure de benzalkonium
DL50 Rat: 344 mg/kg
- Chlorure de didécylidiméthylammonium
DL50 Rat: 1,150 mg/kg
- D-Glucopyranose, oligomère, decyl octyl glycosides
DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation :

- Propane-2-ol
4 h CL50 Rat: > 30 mg/l
- glutaraldehyde
4 h CL50 Rat: > 0,5 mg/l

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée :

- Propane-2-ol
DL50 Lapin: 12,870 mg/kg
- Chlorure de benzalkonium
DL50 Lapin: 3,340 mg/kg
- Chlorure de didécylidiméthylammonium
DL50 Lapin: 2,930 mg/kg
- D-Glucopyranose, oligomère, decyl octyl glycosides
DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

produit pur
Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
- Inhalation** : Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire. Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Exposition chronique** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- produit à la dilution d'emploi conseillée**
- Yeux** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Peau** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Ingestion** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Inhalation** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Exposition chronique** : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

- produit pur**
- Contact avec les yeux** : Rougeur, Douleur, Corrosion
- Contact avec la peau** : Rougeur, Douleur, Irritation, Corrosion, Réactions allergiques
- Ingestion** : Corrosion, Douleur abdominale
- Inhalation** : Irritation respiratoire, Toux, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

produit à la dilution d'emploi conseillée

- Contact avec les yeux** : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Contact avec la peau** : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Ingestion** : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Inhalation** : Aucun symptôme connu ou attendu.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

produit pur 12.1 Écotoxicité

- Effets sur l'environnement** : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Produit**
- Toxicité pour les poissons** : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

Toxicité pour la daphnie et les autres Invertébrés aquatiques.	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible
Composants	
Toxicité pour les poissons	: Propane-2-ol 96 h CL50 Pimephales promelas (Valron à grosse tête): 9,840 mg/l Chlorure de didécylidiméthylammonium 96 h CL50 Poisson: 1 mg/l alkylpolyglucoside 96 h CL50 Poisson: 5 mg/l
Composants	
Toxicité pour la daphnie et les autres Invertébrés aquatiques.	: Propane-2-ol CL50 Daphnia magna (Grande daphnie): > 10,000 mg/l glutaraldehyde 48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 0.35 mg/l Chlorure de benzalkonium 48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0.016 mg/l
Composants	
Toxicité pour les algues	: D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides 72 h CE50: 18 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Donnée non disponible

Composants

Biodégradabilité

- Propane-2-ol
Résultat: Facilement biodégradable.
- glutaraldehyde
Résultat: Facilement biodégradable.
- Chlorure de benzalkonium
Résultat: Biodégradable
- Chlorure de didécylidiméthylammonium
Résultat: Éliminé du milieu aquatique
- D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides
Résultat: Facilement biodégradable.
- alkylpolyglucoside
Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Évaluation

: Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

produit pur
Produit

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés

: Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet

: Organic wastes containing dangerous substances. If this product is used in any further processes, the final user must redefine and assign the most appropriate European Waste Catalogue Code. It is the responsibility of the waste generator to determine the toxicity and physical properties of the material generated to determine the proper waste identification and disposal methods in compliance with applicable European (EU Directive 2008/98/EC) and local regulations.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit

: Le produit dilué peut-être envoyé vers les égouts.

Emballages contaminés

: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

- 14.1 Numéro ONU : 2824
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(Isopropanol, Glutaraldehyde)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3 (8)
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

- 14.1 Numéro ONU : 2824
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Flammable liquid, corrosive, n.o.s.
(Isopropanol, Glutaraldehyde)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3 (8)
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

Transport maritime (IMDG/MO)

- 14.1 Numéro ONU : 2824
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Isopropanol, Glutaraldehyde)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3 (8)
- 14.4 Groupe d'emballage : III
- 14.5 Dangers pour l'environnement : oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclmaxx T

Sécurité, de santé et d'environnement Réglementation nationale

Suivre la directive 84/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 84 65 66

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9):
4331

16.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Liquides Inflammables 3, H226	Sur la base de données d'essai.
Toxicité aiguë 4, H302	Méthode de calcul
Corrosion cutanée 1B, H314	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire 1, H334	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée 1, H317	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique 3, H335	Méthode de calcul
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique 1, H400	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H226	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Noctif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre International de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien International; IBC - Code International pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile Internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime International; IMO - Organisation maritime Internationale; ISHL - Sécurité Industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation Internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport International des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres Informations

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE : SCENARIOS D'EXPOSITION

DPD+ Substances

:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inclimax T

Voie	Substance	No.-CAS	No.-EINECS
Sensibilisant respiratoire	glutaraldehyde	111-30-8	203-858-5
Ingestion	glutaraldehyde	111-30-8	203-858-5
Inhalation	Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Dermate	glutaraldehyde	111-30-8	203-858-5
Yeux	glutaraldehyde	111-30-8	203-858-5
environnement aquatique	Chlorure de benzalkonium	88424-85-1	270-325-2

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	Pression de vapeur	Hydro-solubilité	Pow	Masse molaire
Propane-2-ol	8,020 Pa			80,10 g/mol
Chlorure de benzalkonium	< 0.0000001 hPa	403 g/l		

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur averti, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

www.ecetoc.org/fr

Titre court du scénario d'exposition

Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé manuel

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Secteurs d'utilisation finale

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus

**PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées**

Catégories de produit chimique

PC38: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Inci maxx T

Titre court du scénario d'exposition

☒ **Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé semi-automatique**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux

☒ **Utilisations Industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.**

Secteurs d'utilisation finale

☒ **SU3: Utilisations Industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.**

Catégories de processus

☒ **PROC7: Pulvérisation dans des installations Industrielles
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**

Catégories de produit chimique

☒ **PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**

Catégories de rejet dans l'environnement

☒ **ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**



P3-topax 960

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : P3-topax 960

Code du produit : 113996E

Utilisation de la substance/du mélange : Bloode

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution du produit : Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyant mousse. Procédé semi-automatique avec ventilation

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc
CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand
94110, ARCUEIL France Cedex
01 49 69 66 00
cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 03 26 68 55 11

Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 39 (ORFILA)

Date de Complétion/Révision : 04.05.2016

Version : 2.0

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

C; CORROSIF	R22
N; DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	R35
	R50

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: **Danger**

Mention de danger

H280
H314

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400
H411

Conseils de prudence

: Prévention:

P273
P280

Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P306 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
hydroxyde de sodium
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

FIGHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 980

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	ClassificationRÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
hydroxyde de sodium	1310-73-2 216-185-5 01-2110457892-27	Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290	>= 5 - < 10
Oxyde d'alkylamine	68955-55-5 273-281-2	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 3 - < 5
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2572-82-8 219-145-8	Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; H373 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 2.5 - < 3
Alkylamine éthoxylée	81701-14-8 500-152-2	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411	>= 1 - < 2.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- En cas de contact avec les yeux** : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion** : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'inhalation** : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Inflammable et Incombustible.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

protection de l'environnement ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

||| Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Température de stockage : -10 °C à 40 °C

||| **Matériel d'emballage** : Matière appropriée: Matière plastique, y compris matière plastique expansée
Matière non-appropriée: Acier doux, Aluminium

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant mousses. Procédé semi-automatique avec ventilation

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2008

P3-topax 960

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FR VLE

DNEL

hydroxyde de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures
Épaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des fabricants/distributeurs de gants).
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Équipement de protection individuelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes ((89/666/EEC, 89/686/EEC), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: légère
pH	: 12.5 - 13.0, 100 %
Point d'éclair	: Non applicable
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité relative	: 1.09 - 1.13
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Décomposition thermique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Viscosité, cinématique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 980

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Acides

Aluminium
Acier doux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1807/2006

P3-topax 960

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale :

- Oxyde d'alkylamine
DL50 Rat: 1,303 mg/kg
- N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
DL50 Rat: 261 mg/kg
- Alkylamine éthoxylée
DL50 Rat: 500 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée : Alkylamine éthoxylée
DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expériences de l'exposition humaine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Corrosion
Contact avec la peau	: Rougeur, Douleur, Corrosion
Ingestion	: Corrosion, Douleur abdominale
Inhalation	: Irritation respiratoire, Toux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Oxyde d'alkylamine
96 h CL50: 1.5 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : hydroxyde de sodium
48 h CE50: 40 mg/l
Alkylamine éthoxylée
96 h CL50 Daphnia (Daphnia): 8 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
72 h CE50: 0.014 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : hydroxyde de sodium
Résultat: Non applicable - Inorganique

Oxyde d'alkylamine
Résultat: Facilement biodégradable.

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
Résultat: Facilement biodégradable.

Alkylamine éthoxylée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

Résultat: Faiblement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Évaluation

: Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés

: Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet

: Organic wastes containing dangerous substances. If this product is used in any further processes, the final user must redefine and assign the most appropriate European Waste Catalogue Code. It is the responsibility of the waste generator to determine the toxicity and physical properties of the material generated to determine the proper waste identification and disposal methods in compliance with applicable European (EU Directive 2008/98/EC) and local regulations.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

- 14.1 Numéro ONU : 3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(hydroxyde de sodium, Alkylamine(s))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
14.5 Dangers pour l'environnement : oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

- 14.1 Numéro ONU : 3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.
(hydroxyde de sodium, Alkylamine(s))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
14.5 Dangers pour l'environnement : oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

Transport maritime (IMDG/IMO)

- 14.1 Numéro ONU : 3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
(hydroxyde de sodium, Alkylamine(s))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : II
14.5 Dangers pour l'environnement : oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : moins de 5 %: Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques

Réglementation nationale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 49 Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9):
4510

13.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H316	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE : SCÉNARIOS D'EXPOSITION

DPD+ Substances
:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	Substance	No.-CAS	No.-EINECS
Ingestion	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Inhalation	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Dermale	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Yeux	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
environnement aquatique	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropène-1,3-diamine	2372-82-0	210-145-8

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	Pression de vapeur	Hydro-solubilité	Pow	Masse molaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

P3-topax 960

hydroxyde de sodium		1 g/ml		40 g/mol
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	0.0000014 hPa	> 10 g/l	0.218	

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

www.ecstoc.org/tra

Titre court du scénario d'exposition : **Nettoyant mousses. Procédé semi-automatique avec ventilation**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux : **Utilisations Industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.**

Secteurs d'utilisation finale : **SU3: Utilisations Industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.**

Catégories de processus : **PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC9b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**

Catégories de produit chimique : **PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**

Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC4: Utilisation Industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

PJ N° 11

Contrat de
désinfection
des locaux



HYGIÈNE - MAINTENANCE - NETTOYAGE

REGIS
D. 220/2015
G.G/E.F/I.O/D

ATEMAX
Rue Descartes
62510 ARQUES

Saint Laurent Blangy,
Le 05 novembre 2015

DEVIS

Côtit : Entretien de vos locaux
Prestations hebdomadaires du lundi au vendredi

Adresse du site

Rue Bossuet à Arques

NATURES DES PRESTATIONS

Sanitaires / vestiaires

Nettoyage et désinfection du bloc douche et robinetterie
Nettoyage, désinfection, détartrage des sanitaires et lavabos
Enlèvement des traces sur les portes des vestiaires, nettoyage si nécessaire
Aspiration et lavage des sols

Bureaux

Nettoyage des plans de travail dégagés
Désinfection des appareils téléphoniques
Nettoyage des chaises
Nettoyage de la vitrerie si nécessaire
Enlèvement des traces sur les portes
Aspiration et lavage des sols

MONTANT mensuel H.T	399,71 €
T.V.A. 20%	79,94 €
MONTANT mensuel T.T.C	479,65 €

Vitrerie comprise

PROPRETE & PRESTATIONS ASSOCIEES

Nettoyage
Centre d'entretien
Maintenance et réparations
Peinture et revêtement
d'intérieurs
Entretien et pose de PVC
Nettoyage appartement
surveillance des jours
humains
Vitrerie haute, bas de
revêtement mural
Cratallisation
Protections avec
de parquets
Enlèvement vos déchets
Pulvérisation
Entretien espaces verts
Gestion des animaux
Maintenance et
réparations



Agence Nouvelle ch. des dunes : 75, av. Roger Salengro - 62221 SAINT LAURENT BLANGY
Tél. : 03 31 21 14 74 Fax : 03 31 71 52 42 - e-mail : agence.nouvelle@guilbert.net

Pour acceptation, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire daté et signé avec la mention «Bon pour Accord» sur toutes les pages

Début des Prestations souhaitées, le 01/11/2015 au 01/12/2015

Signature du Client

A convenir d'un commun accord



Bon pour accord



ETS GUILBERT PROPRIÉTÉ
Le-Duc DESPREZ
Commissaire



Le 01/11/2015
Le-Duc DESPREZ
Commissaire

ATEMAX
Service Achats
72 avenue Olivier Messiaen
72000 LE MANS
Tél: 02 53 604 760

ATTENTION rue Decarthes ARQUES

Etat des prestations

Bureaux	Frequences	L	M	M	J	V	S	D
Enlèvement des traces de doigts	3 fois/semaine	X				X		
Vidage des corbeilles papiers	3 fois/semaine	X				X		
Aspiration et lavage des sols carrelés	3 fois/semaine	X				X		
Fermeture des fenêtres, lumières et portes	3 fois/semaine	X				X		
Aspiration des sols moquettes	1 fois/semaine				X			
Essuyage des dessous de meubles et objets meublants	1 fois/semaine				X			
Essuyage et désinfection des téléphones	1 fois/semaine				X			
Enlèvement des traces de doigts autour des poignées de portes	1 fois/semaine				X			
Enlèvement des traces de doigts autour des interrupteurs	1 fois/semaine				X			
Arrosage des plantes	1 fois/semaine				X			
Enlèvement des toiles d'araignées	1 fois/mois				X			X
Lavage des corbeilles à papiers	1 fois/mois				X			X
Essuyage des chaises et papiers	1 fois/mois				X			X
Essuyage des dessous d'armoires	1 fois/mois				X			X
Dépoussiérage des plâtres, interrupteurs, prises électriques	1 fois/mois				X			X
Dépoussiérage des radiateurs	1 fois/mois				X			X
SANITAIRES								
Aspiration et lavage des sols de l'ensemble des sanitaires	Tous les jours	X	X	X	X	X		
Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires	Tous les jours	X	X	X	X	X		
Approvisionnement des appareils de distribution (papier hygiénique, savon, essuie-main)	Tous les jours	X	X	X	X	X		
Vidage des poubelles	Tous les jours	X	X	X	X	X		
Nettoyage des miroirs	2 fois/semaine	X						
Nettoyage des revêtements muraux	1 fois/semaine				X			
Enlèvement des traces de doigts autour des interrupteurs	1 fois/semaine				X			
Enlèvement des traces de doigts autour des poignées de portes d'entrée	1 fois/semaine				X			
Enlèvement des toiles d'araignées	1 fois/semaine				X			
Lavage des poubelles	1 fois/semaine				X			
Nettoyage de la tuyauterie	1 fois/mois				X			X
Dépoussiérage des plâtres, interrupteurs, prises électriques	1 fois/mois				X			X
Dépoussiérage des radiateurs	1 fois/mois				X			X

CONDITIONS DE VENTE A RETOURNER ACCEPTÉES AVEC LE DEVIS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour le bon déroulement de notre collaboration, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent devis dûment paraphé, y apposer la mention « Bon pour accord », et de noter la date de début des prestations.

Ces prix sont calculés pour un entretien les jours ouvrables.

Ces redevances comprennent les fournitures et matériels nécessaires à l'exécution des travaux ci-dessus désignés.

REVISION DE PRIX

Les prix indiqués seront révisés selon la formule de révision de prix suivante :

$$P = P_0 \cdot \frac{I}{I_0}$$

Soit : S_0 = Salaire Agent de Service - AS 2 = 9.90 Euros au 1er Janvier 2013
(selon la Garantie Mensuelle de Rémunération)

En tout état de cause, l'augmentation de prix se fera dans le cadre de la réglementation en vigueur à la date de facturation.

JOURS FÉRIÉS

Les jours fériés ne sont pas travaillés, et ne font pas l'objet d'une réduction de facture, à l'exception des prestations hebdomadaires tombant un jour férié pour lesquelles la société s'engage à assurer la prestation dans le semaine.

EN CAS DE FERMETURE TEMPORAIRE

Pour les contrats facturés mensuellement, en cas de fermeture temporaire des locaux du client où nous intervenons, la prestation sera automatiquement facturée à défaut d'être prévenu par écrit un mois avant.

RÈGLEMENT

60 jours
30 jours à la date de facture, sur présentation d'un mémoire en double exemplaire établi sur papier libre, par chèque bancaire, mandat de virement ou chèque de virement au compte :

ETS GUILBERT PROPRIÉTÉ - C.G.P. PARIS 4001 / 85 R

Les abonnements sont souscrits sans limitation de durée. Ils sont renouvelés au gré du client, par lettre recommandée avec A.R, le cachet de la poste faisant foi.

ETS GUILBERT PROPRIÉTÉ - C.G.P. PARIS 4001 / 85 R
LA DRÈVE 101 - 75013 PARIS
Tél : 01 21 25 11 11 Fax : 01 21 25 11 12

BON POUR ACCORD le ... 06/11/13

Début effectif des prestations le
... 06/11/13 ...

Signature

(à retourner d'un contrat accord)



GUILBERT

Chambre Régionale des Propriétaires de France
et de l'Union des Propriétaires

Adresse N° 9 - 84400

Agences

**TOIT TERRAIN DE PAVAGE GARANTIS UNE
POURTE GARANTIE SUR 5 ANS LE TOUT
DE CONFORT LÉGER, EN VÉLOCITÉ**

Bureau : 104, avenue Nord France - 81400 BÉZIÈS
Téléphone : 01 43 47 14 00 - Télécopie : 01 43 43 80 00

Agence : 73, Av. Roger Calogre
82000 Saint-Louis-de-Mary
Téléphone : 05 23 23 14 74

Agence : Bâtiment 9 PDC
4, rue Colson
90110 La Madeleine
Téléphone : 05 28 00 27 73

**ATENAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER HEBBIAEN
72000 LE MANS**

Agence :
45, Impasse de la Courbe
19170 Les Pechs-Minors
Téléphone : 01 43 78 80 77

Agence : Roger
CAS n°1 - ZA Le République
70200 Cambrai
Téléphone : 02 22 12 16 41

Bureau : Béziers
8, rue J.B. Poché - ZA Le Grenier
82000 Béziers
Téléphone : 05 23 23 83 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

DATE	FACTURE
31/12/19	603400



NUMERO CLIENT
84200

AGENCE
02

VRP
02

MODE DE REGLEMENT
CHÈQUE
Date paiement: 30/01/20

Folio

MOIS DES PRESTATIONS / DECEMBRE 2019
avec escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T
<p>CONTRAT ANNUEL 2019 - AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1212465 ADRESSE DE LIVRAISON ATENAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES</p> <p>ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX ** PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DÉSINFECTIION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DÉSINFECTIION, DÉTARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉGAGÉS DÉSINFECTIION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p>	
MONTANT MENSUEL HT	427,25



GUILBERT
 Société d'Édition des Distributeurs de Travaux
 et Prestations Associées

Adhésif N° 5 - 04/10

Informations

TOUT TRAVAIL DE PRESSION ENDOUCHE UNE
 PÉNALITÉ CALCULÉE SUR 3 FOIS LE TAUX
 DE L'INTERET LÉGAL EN VIGUEUR

Clientèle : 134, avenue Marcel Merle - 88140 BÉZOU
 Téléphone : 01 43 47 14 01 - Télécopie : 01 40 00 00 00

Agence : 76, Av. Roger B. Taigny
 88220 RAIN-LAUNY-BOUY
 Téléphone : 00 33 33 14 74

Agence : Bâtiment B RDC
 4, rue Delarosa
 88110 La Chapelle
 Téléphone : 00 33 00 68 73

Agence :
 44, Avenue de la Croix-Blanche
 13170 Les Trois-Étoiles
 Téléphone : 01 40 75 52 78

Agence : Rouen
 CAZ n°1 - ZA La Scapulaire
 76300 Canteloup
 Téléphone : 00 33 12 52 00

Agence : Brest
 6, rue J.B. Perrin - ZA La Scapulaire
 29200 Brest
 Téléphone : 00 33 21 00 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

DATE	FACTURE
31.12.19	8094 00



ATENAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE MANS

NUMERO CLIENT
302001

AGENCE
76

V.R.P.
02

MODE DE REGLEMENT
CHÈQUE
Date paiement: 30/01/20

FOLIO
2

MOIS DES PRESTATIONS / DECEMBRE 2019
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T.
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT
 Société de Services de Propreté et d'Entretien Associés
 Adresse N° 8 - 81100

ATTENTION
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAÎNE UNE
 PENALITE CALCULEE SUR 3 FOIS LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Dir. C.A. : 134, avenue Henri Barbusse - 81100 SOREY
 Téléphone : 01 48 47 14 82 - Tél. fax : 01 48 48 80 88

DATE	FACTURE
28.02.20	807871



Agence : 78, Av. Roger Salengro
 62283 Bais-Lucy-Bligny
 Téléphone : 03 21 23 54 74

Agence : La Fosse
 62, avenue de France
 13127 Vitrolles
 Téléphone : 04 42 70 80 72

Agence : Ercé B RDC
 4, rue Dufosse
 89110 La Madeleine
 Téléphone : 03 20 80 80 72

Agence : Fleury
 CAE n°1 - ZA La Béguère
 76980 Cambrai
 Téléphone : 02 20 54 19 02

Bureau : Sorèze
 6, rue J. B. Pons - ZA La Gravette
 31000 Auch
 Téléphone : 05 60 54 30 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER KESSIAEN
72000 LE MANS

RECUTE
 03 MAR. 2020
 Rép:

NUMERO CLIENT 002801	AGENCE 02	V.R.P. 52	MODE DE REGLEMENT Chèque Date paiement: 27/03/20	FOLIO 1
--------------------------------	---------------------	---------------------	---	-------------------

MOIS DES PRESTATIONS / FEVRIER 2020
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H. T.
CONTRAT ANNUEL 2020 AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 122880 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE, RUE DESCARTES, A ARQUES ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTION DES APPAREILS TELEPHONIQUE NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS	427,48
MONTANT MENSUEL HT	



GUILBERT
 100, rue de la République - 42000 St-Pierre
 ou 100, rue de la République - 42000 St-Pierre

02-8148-100

**TOUT ACHAT DE FENÊTRE ENFERME UNE
 PENALITÉ CIVILE DE SUR 3 FOIS LE TAUX
 DE L'INTERÊT LÉGAL EN VIGUEUR**

Classe: 184, avenue Henri Badier - 42140 BONDY
 Téléphone: 01 48 47 14 00 - Télécopie: 01 48 48 20 85

DATE	
26.02.20	FACTURE 807871



Agence: 75, Av. Roger Salengro
 42225 Saint-Louis-Genest
 Téléphone: 02 81 83 54 74

Agence: Grande B RDC
 4, rue Dubouche
 42110 La Madeleine
 Téléphone: 02 81 00 00 79

Agence: La Fosse
 42, avenue St. Pierre
 42187 Villedieu
 Téléphone: 04 42 79 04 70

Agence: Fleuret
 CAS n°1 - ZA Les Régennes
 78000 Ouzouer
 Téléphone: 02 81 10 16 20



Bureau: Saint-Pierre
 5, rue J. St. Pierre - ZA La Grenette
 42000 Rivecourt
 Téléphone: 02 81 83 20 81

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

**ATEKAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER NEBBIAEN
 72000 LE MANS**

NUMERO CLIENT
202001

AGENCE
02

V.R.P.
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 27/02/20

FOLIO
2

**MOIS DES PRESTATIONS / FEVRIER 2020
 aucun escompte pour paiement anticipé**

DESIGNATION	MONTANT H.T
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT

Membre Fédération des Associations de Propriétaires et Prestataires Résidentiels
 Adresse : M. S. 0704

Préavis
 VOUS AVEZ LE DROIT D'ENCLICHER UNE
 PERMISE D'OCUPER DES AILES DE LA
 DE L'APPARTIEMENT EN VUE
 Ecrivez : 134, avenue Henri Desbassins - 83440 BICHSEL
 Téléphone : 01 49 47 14 04 - Télécopie : 01 49 47 20 00

DATE	
31.01.19	FACTURE 868332



Agence : 75, Av. Roger Balange
 82220 Saint-Léonard-Étang
 Téléphone : 05 21 23 14 74

Agence : 83100 G. POC
 4, rue Desbassins
 83110 La Motteville
 Téléphone : 02 20 20 88 73

ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
 72000 LE MANS

Agence : La Forêt
 44, av. des Fr. Rime
 83127 Mondon
 Téléphone : 04 42 79 88 74

Agence : Rouen
 CAS 471 - Bd La République
 76000 Caudebec
 Téléphone : 02 28 12 11 05

Bureau : Bichsel
 8, rue J.B. Puyss - ZA Le Grand
 83120 Bichsel
 Téléphone : 05 20 20 20 41

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

RECUE
 11 FEV. 2019
 Rép:

NUMERO CLIENT	AGENCE	V.R.P.	MODE DE REGLEMENT	FOLIO
302601	02	52	CHEQUE	3

Date paiement: 27/03/19

MOIS DES PRESTATIONS / JANVIER 2019

NUMERO PRESTATION: 302601

DESIGNATION	MONTANT H.T.
CONTRAT ANNUEL 2019 AFFAIRE : CHLOCA COMMANDE N° 121246E ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ANQUE ENTRETIEN HERDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HERDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DÉSINFECTIION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DÉSINFECTIION, DÉTARTAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉGAGÉS DÉSINFECTIION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS MONTANT MENSUEL HT	423,25

TOTAL H.T.	TVA	MONTANT	T.V.A. PAYABLE	NET A PAYER



GUILBERT

Service Clientèle - 100 Boulevard de France - 92100 Levallois-Perret
 et Parisiennes & Associées

Adresse n° 2 - OFFICE

Objet de la facture

**TOUT PAYS DE MONTREBIERRE LINE
 PENALITE CALCULEE SUR 3 PDS LE SALIN
 DE CONTREPT LOCAL EN VIOLATION**

Client : 03, Avenue Pasteur - 92100 LEVALLOIS
 Téléphone : 01 48 47 14 00 - Télécopie : 01 48 43 20 00

DATE	
31.01.19	FACTURE 568382



Agence : 76, Av. Pasteur - 92000
 92000 Saint-Denis - 92
 Téléphone : 01 21 23 54 74

Agence : Le Pigeon
 47, av. Jean-Baptiste
 92121 Nanterre
 Téléphone : 01 48 76 50 70

Agence : Bercy 1er
 8, rue J.B. Perrin - 92 La Garenne
 92020 Bryon-sur-Seine
 Téléphone : 01 20 22 30 47

Agence : Bercy 2 PDD
 4, rue Delaunay
 92100 La Garenne
 Téléphone : 01 20 22 30 70

Agence : Rouen
 CAS n°1 - 2A, Le Gâpre
 76000 Caudebec
 Téléphone : 01 20 12 40 00

**ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEUR
 72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
 72000 LE MANS**

E-mail: info@polybert.net - Site: www.polybert.net

NUMERO CLIENT
302601

AGENCE
03

VRP
E2

TICX DE REGLEMENT
CHEQUE
Date paiement: 2/03/19

FOI/O
5

MOIS DES PRESTATIONS / JANVIER 2019

Service clientèle - 100 Boulevard de France - 92100 Levallois-Perret

DESIGNATION		MONTANT H. T.
[VITRERIE COMPRESE]		
TOTAL H. T.	TVA	MONTANT
423,25	20,60	443,85
T. M. A. PAYABLE ANNUALISER/ANNUITE		NET A PAYER
		443,85



GUILBERT

Member of the Fédération des Sociétés de Propriété et Production Association

Association N. 2 - GPFEN

IMPORTANT
 TOUT RETARD DE PAIEMENT DIMINUERA LES
 POUVOIRS OBLIGES SUR LE TRAITÉ
 DE CONTENU LOCAL EN VIGUEUR
 Classeur : 04, adresse : Yves Besson - 025 3 80 021
 Téléphone : 01 45 47 14 02 - Télécopie : 01 45 46 89 00

DATE	FACTURE
27.02.19	871500

REÇU IS
 01 MAR. 2019
 Réçu



Agence : 78, Av. Roger Salengro
 92323 St-Maurice - La Garenne
 Téléphone : 01 47 23 54 74

Agence : 88, Bd de St-Denis
 4, rue Corneille
 92119 La Mattrieux
 Téléphone : 01 45 08 88 72

Agence : Le Pommier
 85, rue de la Chapelle
 93127 Noisy-le-Sec
 Téléphone : 01 48 78 22 72

Agence : Paris
 212 rue de la Chapelle
 75009 Paris
 Téléphone : 01 48 48 48 48

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
 72000 LE HAIN

Agence : République
 8, rue de la République - 25, L. L. Cornette
 93000 Noisy
 Téléphone : 01 48 24 20 01

E-mail: info@guilbert.com - http://www.guilbert.com

NUMERO CLIENT	NUMERO	V.P.P.	MODE DE REGLEMENT	FOI/O
302601	02	52	CHEQUE	1

Date paiement: 29/03/19

MOIS DES PRESTATIONS / FEVRIER 2019

RECUS

DESIGNATION		MONTANT HT
CONTRAT ANNUEL 2019 - AFFAIRE CHLOCA COMMANDE N° 1212465 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARGONS ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTIION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTIION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTIION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS MONTANT MENSUEL HT		423,25
TOTAL H.T	TVA	MONTANT
MONTANT NET A PAYER		



GUILBERT
 Association N° 2 0204

Engagement
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE
 PENALITE CALCULEE SUR BASES LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Adresse : 72, Av. Roger Salengro - 69100 LE HAAS
 Téléphone : 01 43 47 14 43 - Télécopie : 01 43 42 19 53

DATE	
27.03.19	FACTURE 574217



Agence : 72, Av. Roger Salengro
 69100 Le Haas - 69100 Le Haas
 Téléphone : 01 43 47 14 43

Agence : 69100 Le Haas
 4, rue Calvaire
 69100 Le Haas
 Téléphone : 01 43 42 19 53

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
 69200 LE HAAS

Agence : La Parton
 42, avenue de France
 69100 Le Haas
 Téléphone : 01 43 42 19 53

Agence : Paris
 CAS n°1 - ZA La République
 75000 Paris
 Téléphone : 01 43 42 19 53

Service : Brest
 5, rue J.B. Perrin - ZA La Gravelle
 29200 Brest
 Téléphone : 02 98 22 35 51

E-mail: info@polycert.net - info@atmax.fr

NUMERO CLIENT 302601	AGENCE 02	VRP 52	MODE DE PAIEMENT CHEQUE Date paiement: 26/04/19	FOLIO 1
--------------------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

NOIS DES PRESTATIONS / MARS 2019

DESIGNATION		MONTANT H.T.
CONTRAT ANNUEL 2019 AFFAIRE : CHLOCA COMMANDE N° 1213445 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUE <div style="float: right; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> REÇU 09 Avril 2019 Rép: </div>		
ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI		
NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTON DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTON, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAU NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTON DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS		
MONTANT MANUEL HT		423,25
TOTAL H.T.	TVA	MONTANT
		T.V.A PAYABLE SUR COMPTES
		NET A PAYER



Numero Federation des Entrepreneurs de Propreté et Prestations d'entretien
GUILBERT
 Adresse N° 9 - 20124

**TOUT RÉOND DE PROPRIÉTÉ ENGAGÉ UNE
 FIDÉLITÉ QUI SE REMPLIT LE TRAVAIL
 DE L'ENTRETIEN LOCAL EN VIGILANCE**

Direction : 154, avenue Michel Bernier - 69151 BORGNY
 Téléphone : 01 48 47 14 00 - Télécopie : 01 48 40 20 00

DATE	
30 04 19	FACTURE 578104



Agence : 78, Av. Roger Belin
 61000 St-Jean-le-Vieux
 Téléphone : 03 21 22 14 74

Agence : 60000 St-Nicolas
 4, rue de la République
 60100 Le Mésnil
 Téléphone : 03 20 30 00 73

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER NESSIAEN
72000 LE MANS

Agence : La Ferté
 4, avenue de France
 12127 MONTAIGNY
 Téléphone : 03 48 79 31 77

Agence : 60000 St-Nicolas
 4, rue de la République
 60100 Le Mésnil
 Téléphone : 03 20 30 00 73

Bureau : 154, avenue Michel Bernier
 69151 BORGNY
 Téléphone : 01 48 47 14 00

RECOTE
13 MAI 2018
 Réf:

NUMERO CLIENT	AGENCE	V.P.P.	MODE DE RÈGLEMENT	POUR
302601	03	53	CHEQUE	1

Date paiement: 30/05/19

MOIS DES PRESTATIONS / AVRIL 2019

AGENCE POLYERT 78, AVENUE ROGER BELIN - 61000 ST-JEAN-LE-VIEUX

DESIGNATION	MONTANT H.T.
CONTRAT ANNUEL 2019 AFFAIRE : CH/LOCA COMMANDE N° 1212465 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ANQUE RÉGULARISATION HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DÉSINFECTION, DÉTARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉCAGÉS DÉSINFECTION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS	423,25
MONTANT MENSUEL HT	423,25

TOTAL H.T.	TVA	MONTANT	NET À PAYER



GUILBERT
 Société Microfinance des Entrepreneurs du Payswall
 et Payswall-Duval Immobilier
 Adresse : 11 B - 82100

TRAIT ANNUEL DE MAINTIEN ENTIÈREMENT UNE
 PENNITE CHAQUE SUR 2 FOIS LE MOIS
 DE L'ÉTAT LOCAL EN VENDREDI
 Adresse : 124, avenue Noël B-2205 - 82100 BONDY
 Téléphone : 01 43 47 14 02 - Télécopie : 01 43 48 80 88

DATE	
31.05.19	FACTURE 560667



Agence : 78, Av. Roger Béranger
 82000 B-78 Lezoux-Bange
 Téléphone : 03 21 22 94 74

Agence : Ecole B ROC
 4, rue Desjardins
 82110 La Motteville
 Téléphone : 03 20 80 30 79

Agence : La Pécure
 45, avenue de Rome
 13137 Vélizy
 Téléphone : 01 46 79 80 72

Bureau 1 Montesson
 5, rue J.B. Proust - ZA La Grande
 92350 Boulogne
 Téléphone : 1 20 88 20 81

ServiceWeb@polyert.com - info@polyert.com

ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER HESSELAN
 72000 LE MANS

MICRO CLIENT 560667	02	V.P.P. 52	MODE DE REGLEMENT CHEQUE date paiement: 30/06/19	FOLIO 1
------------------------	----	--------------	--	------------

MOIS DES PRESTATIONS / MAI 2019

DESIGNATION		MONTANT HT
CONTRAT ANNUEL 2019 - AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1212485 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DÉSINFECTION, DÉTARTREGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉGAGÉS DÉSINFECTION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS		623,75
MONTANT MENSUEL HT		623,75
TOTAL HT	TVA	NET À PAYER
	TAUX	
	MONTANT	
TVA FOURNIE		
SOMME À PAYER		

REÇU le
 07 JUN 2019
 Réçu



Membre Fédératif des Entreprises de Prestations
GUILBERT et Prestations Services

Aut-Gross N° 4 - 01924

ATTENTION
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE
 PENALITE CALCULEE SUR 6 FOIS LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Etape 1 : 834, Avenue Maréchal Juin - 72000 LE MANS
 Téléphone : 01 43 43 14 02 - Télécopie : 01 43 43 30 03

DATE	
30.06.19	FACTURE 584524



Agence : 25, Av. Roger Babington
 82223 Saint-Léonard-d'Arce
 Téléphone : 05 21 22 14 74

Agence : 88, Av. De L. République
 80180 Lasserre
 Téléphone : 03 20 40 40 70

Agence : Le Fayon
 42, Avenue de France
 12127 Vireux
 Téléphone : 03 46 70 81 71

Agence : Rouvry
 OMI n°1 - ZA La République
 78000 Conflans
 Téléphone : 01 31 14 10 00

Bureau : Brest
 5, rue J.-S. Poirier - ZA Le Grévy
 29100 Espirac
 Téléphone : 02 98 24 80 01

E-mail : info@guilbert.net • http://www.guilbert.net

ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
 72000 LE MANS

RECUTE
 08 JUL 2019
 Rép:

NUMERO CLIENT	AGENCE	V.R.P.	MODE DE REGLEMENT	FORM.
302601	02	52	CHQON Date paiement: 30/03/19	2

MOIS DES PRESTATIONS / JUIN 2019
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T.
CONTRAT ANNUEL 2019 AFFAIRE : CHLOCA COMMANDE N° 1212465 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAIRES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS MONTANT MENSUEL HT	423,25
TOTAL H.T.	
TVA	
MONTANT	
T. V. A. P. DÉBITEUR ATEMAX FRANCE	
NET A PAYER	



Membre Fédération des Entrepreneurs de France et Prestations Associées

Adhésion N° C - 86788

02/06/2019

TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE PENALITE CALCULEE SUR LE MONTANT DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR

Siège : 24, Avenue René Belloc - 82100 MONTAUBAN
Téléphone : 01 42 47 14 00 - Télécopie : 01 42 42 00 00



Agence : 75, Av. Roger Belloc
82000 Montauban - 82100
Téléphone : 01 42 23 14 74

Agence : La Perle
45, Avenue de France
82100 Montauban
Téléphone : 01 42 23 00 70

Agence : Bordeaux
B. rue J.B. Pons - ZA L. Brévint
33000 Bordeaux
Téléphone : 1 86 78 88 23 01

Agence : 81, Av. De la République
82100 Montauban
Téléphone : 01 42 00 00 72

Agence : Fleuret
CME n°1 - ZA La République
72000 Le Mans
Téléphone : 02 03 42 10 00

STEWAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSURE
72 AVENUE OLIVIER HESSIARD
72000 LE MANS

E-mail : info@guilbert.net - <http://www.guilbert.net>

DATE	
30.06.19	FACTURE 584824

NUMERO CLIENT
302601

AGREMENT
6%

V.P.
53

MODE DE RELEMENT
CHEQUE

FOLIO
3

MOIS DES PRESTATIONS / JUIN 2019
aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION		MONTANT H. T.
(VITRERIE COMPRIS)		
TOTAL H. T.	TVA	NET A PAYER
423,85	20,00	803,80
	MONTANT	
	443,85	
T. V. A. PORNILLE		
SUR ENCASSEMENTS		



GUILBERT
 Adresse n° 1 - 80130

AVERTISSEMENT
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE
 PENALITE CALCULEE SUR 9 FOIS LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Cléfax : 04, par un Faxid Biscuits - 0112 80001
 Télécopie : 01 48 47 14 85 - Téléglobe : 01 48 48 80 85

DATE	FACTURE
31.07.19	587203



Agence : 73, Av. Roger Bataillon
 80130 Béhé-Luzere-Slinge
 Téléphone : 03 21 21 14 74

Agence : 88, Av. De la République
 80180 Lagny
 Téléphone : 03 20 80 17 72

Agence : La Fosse
 45, Avenue de France
 81187 Villeneuve
 Téléphone : 05 48 73 00 79

Agence : Bussy
 Cité n°1 - ZA La République
 78000 Conflans
 Téléphone : 02 32 12 12 81

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE HANS

Bureau : Bussy
 8, rue J.B. Pissier - ZA La Grenette
 80000 Soissons
 Téléphone : 06 88 88 26 81

E-mail : compta@guilbert.net - <http://www.guilbert.net>

NUMERO CLIENT 308601	AGENCE 02	VRP 52	MODE DE REGLEMENT CHEQUE Date paiement: 30/08/19	FOLIO 1
-------------------------	--------------	-----------	--	------------

NOIR DES PRESTATIONS / JUILLET 2019

DESIGNATION	MONTANT H. T.
<p>CONTRAT ANNUEL 2019 AFFAIRE : CRLOCA COMMANDE N° 1212465 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARGUES</p> <p>ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGEE DESINFECTION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAIRES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p>	<p>423,25</p>
MONTANT MENSUEL HT	423,25

REÇU
 05 AOÛT 2019
 Rep: [Signature]

TOTAL H. T.	TVA	MONTANT	T.V.A. POUVALE SANS ENGAGEMENT	NET A PAYER



GUILBERT

Compagnie Immobilière de la Région de Paris
et Prestataire Immobilier

Adresse N° 8 - BIPRES

**TOUT DÉROGÉ DE PUREMENT ENDEMENTE LINE
PÉNALITE CALCULÉE SUR 3 FOIS LE TAUX
DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR**

Dist' 21 : 834, mètre : 04 47 14 82 - 01 48 48 80 92
Télégram : 01 48 47 14 82 - Téléphone : 01 48 48 80 92

DATE	
31.07.19	FACTURE 587203



Agence : 178, Av. Roger Balleyn
92223 Bois-Laurand-Boulogne
Télégram : 82 21 22 24 26

Agence : 89, Av. De la République
92190 L'Haie
Télégram : 83 20 20 22 28

Agence : L'Épave
42, 100000 av. Normandie
14100 Vire
Télégram : 81 48 73 22 79

Agence : Paris
100000 av. La République
75000 Paris
Télégram : 78 22 22 22 22

Bureau : Zander
8, 100000 av. Paris - 2A L'Oratoire
75000 Paris
Télégram : 78 22 22 22 22

E-mail: info@guilbert.fr - info@www.guilbert.fr

**ATENAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
73 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE MANS**

NUMERO CLIENT
302691

COMPTES
02

VIES
52

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE
Date paiement: 30/08/19

FOLIO
3

MOIS DES PRESTATIONS / JUILLET 2019

Montant payé en espèces: 00,00

DESIGNATION		MONTANT (€)	
(VITRERIE COMPRIS)			
TOTAL H.T.	TVA		
433,25	20,00	453,25	
			NET A PAYER
			507,86



GUILBERT
Société Française de Services Immobiliers Propriété
et Prestations Associées S.A.

Adresse N° 5 - 02000

Agence

**TOUT AVANT DE PRENDRE POSSESSION UNE
PENALITE CALCULEE SUR 3 FOIS LE TAUX
DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR**

Direction : 136, avenue Henri Barbusse - 93143 BOISY
Téléphone : 01 48 47 14 02 - Télécopie : 01 48 48 80 80

Agence : 70, Av. Roger Babson
92223 Saint-Laurent-Bleury
Téléphone : 01 21 25 14 74

Agence : Entre 8 FOC
4, rue Delaunoy
93110 La Madeleine
Téléphone : 01 20 60 60 73

Agence : Le Parc
45, avenue de Rome
93127 Villette
Téléphone : 01 48 76 80 73

Agence : Pascon
CASE n°1 - ZA La République
73880 Corbiac
Téléphone : 05 28 55 11 80

Bureau : Montesson
5, rue J.B. Perlin - ZA La Gravelle
93880 Eyches
Téléphone : 05 45 55 30 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

DATE	
28.08.19	FACTURE 800742



**ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER KESSIAEN
72000 LE MANS**

NUMERO CLIENT
302601

AGENCE
02

VRP
02

MODE DE RELEMENT
CHEQUE Date paiement: 26/08/19

FOLIO
1

MOIS DES PRESTATIONS / AOUT 2019
aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H. T.
<p>CONTRAT ANNUEL 2019 AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1212450 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES</p> <p>ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DÉSINFECTION, DÉTARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉGAGÉS DÉSINFECTION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p>	
MONTANT MENSUEL HT	428,25





GUILBERT
Société d'Assistance des Intégrateurs de Projets
et d'Installations Associées

Adresse N° 2 - DIFER

02/08/10

TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAÎNE UNE
PENALITE CALCULEE SUR LE TAUX
DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR

Adresse : 134, avenue Henri Barbusse - 80140 BOMCY
Téléphone : 01 48 47 14 00 - Télécopie : 01 48 48 00 00

Agence : 78, Av. Roger Belarmino
83200 Saint-Laurent-Stony
Téléphone : 03 21 23 54 74

Agence : Brestle II FDC
4, rue De'zobry
60110 La Mo'cheville
Téléphone : 03 20 00 00 73

Agence : La Fertin
45, avenue de France
13127 Vitrolles
Téléphone : 04 42 70 04 78

Agence : Rouen
CAE n°1 - ZA Le Décaplet
70000 Courmoucy
Téléphone : 03 20 12 10 00

Bureau : Bord'aux
5, Av. J.B. Pater - ZA L'Oratoire
33000 Espinas
Téléphone : 05 55 00 00 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

DATE	FACTURE
20/08/10	500742



ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER HEBRIAEN
72000 LE MANS

NUMERO CLIENT
302001

AGENCE
02

VRP
42

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE
Date paiement: 20/08/10

FOLIO
2

MOIS DES PRESTATIONS / ADUT 2010
aucun escompte pour paiement anticipé.

DESIGNATION	MONTANT H. T.
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT
Société Française des Entreprises de Propreté
et Prestations Diverses
Autorisée N° 8 - 01/2018

**TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE
PENALITE CALCULEE SUR LE MONTANT
DE LIVRAISON EN VIGUEUR**

Direction : 156, avenue Paul Belus - 93140 BONDY
Téléphone : 01 48 47 14 02 - Télécopie : 01 48 48 00 95

DATE	FACTURE
30.09.18	583124



Agence : 78, Av. Roger Belus
93200 Bobigny
Téléphone : 01 41 23 14 74

Agence : Entre E RDC
4, rue Dezhou
93110 La Madeleine
Téléphone : 01 49 03 80 75

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MEISSIAEN
72000 LE MANS

Agence : Le Forum
45, Cours de France
13127 Vitrolles
Téléphone : 04 42 79 60 74

Agence : Rouen
CAE n°1 - ZA Le Miquelin
78000 Carrières
Téléphone : 02 35 13 18 01

Bureau : Bordeaux
5, rue J.B. Perrin - ZA La Grivette
33000 Mérignac
Téléphone : 05 56 23 30 81

E-mail: clients@guilbert.net - <http://www.guilbert.net>



NUMERO CLIENT
302001

AGENCE
02

VRP
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 30/10/18

FOUR
1

MOIS DES PRESTATIONS / SEPTEMBRE 2018
AUCUN escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H. T.
<p>CONTRAT ANNUEL 2018 - AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1212485 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES</p> <p>ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p>	
MONTANT MENSUEL HT	429,25



GUILBERT
100 rue de Valenciennes 59100 Lille Cedex 09
 SIREN : 502041004 - RCS Lille Métropole
 Adhérent D' 0 - CIP 20

DATE	FACTURE
30/09/19	303124

Agissement
TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE PÉNALITÉ CALCULÉE SUR LE MONTANT DU TRAVAIL À L'INTÉRÊT LÉGAL EN VIGUEUR

Cession : 181, avenue Paul Belorge - 59149 GOMBY
 Téléphone : 01 49 47 14 02 - Télécopie : 01 49 48 03 08



Agence : 75, Av. Roger Salengro
 59289 Cour-Lacoste-Suzany
 Téléphone : 03 20 22 10 74

Agence : La Forêt
 45, avenue de Rome
 13187 Vitrolles
 Téléphone : 04 42 75 00 75

Bureau : Bordeaux
 6, rue J.A. Poyin - ZA La Gravette
 33000 Eybans
 Téléphone : 05 48 30 30 01

Ag. Metz : Ericks B RDC
 4, rue Dalmade
 57115 La Motteville
 Téléphone : 03 20 03 04 72

Agence : Rouen
 CPE n°1 - ZA Le Bâpierre
 76550 Cambou
 Téléphone : 02 20 11 15 00

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE HANS

NUMERO CLIENT	AGENCE	V.P.P.	MODE DE REGLEMENT	FOLIO
502001	02	52	CHÉQUE Date paiement: 30/10/19	2

MOIS DES PRESTATIONS / SEPTEMBRE 2019
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T
(VITRERIE COMPRIS)	



GUILBERT
 Société Française des Entrepreneurs de Propreté
 et Prestations Diversifiées
 Adresse N° 8 - 67000

**TOIT RETARD DE PAIEMENT ESPÉRIENCE LINE
 PENALITE CALCULEE SUR LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR**

Direction : 134, avenue Hôtel de Ville - 69500 SONDY
 Téléphone : 01 48 47 94 02 - Télécopie : 01 48 48 90 88

Agence : 75, Av. Roger Ballegro
 69223 Saint-Laurent-Billey
 Téléphone : 03 21 21 54 74

Agence : Bréele 15 RDC
 4, rue Delaunoy
 69110 La Mulotière
 Téléphone : 03 20 62 02 72

Agence : La Forêt
 43, passage de Rome
 13127 Vitrolles
 Téléphone : 01 43 78 82 78

Agence : Rouen
 CAS n°1 - ZA La République
 76200 Corbeil
 Téléphone : 02 32 11 54 80

Bureau : Bordeaux
 8, rue J.B. Pasteur - ZA La Gazette
 33000 Espéranne
 Téléphone : 05 59 26 30 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

**ATENAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER HESSIAEN
 72000 LE MANS**

DATE	FACTURE
31.10.19	598887



NUMERO CLIENT
302601

AGENCE
02

VRP
52

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 30/11/18

FOLIO
1

MOIS DES PRESTATIONS / OCTOBRE 2018
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T
CONTRAT ANNUEL 2018 AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1212485 ADRESSE DE LIVRAISON ATENAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS	
MONTANT MENSUEL HT	423,26

REÇU le
03 NOV. 2018



GUILBERT Notre Mission est d'accompagner les propriétaires
de biens immobiliers

**TOUT NÉGOCE DE BIEN IMMOBILIER ENGÈNE UNE
FINALITÉ CALCULÉE SUR 3 FOIS LE TAUX
DE L'INTÉRÊT LÉgal EN VIGUEUR**

Ci-dessous : 100, rue de la République - 92100 BONDY
Téléphone : 01 48 47 14 00 - Télécopie : 01 48 48 00 00

Agence : 75, rue Roger Bellegro
92000 Saint-Laurent-Mergy
Téléphone : 01 47 23 54 74

Agence : Entrée B RDC
4, rue Du Lac
92110 La Malmaison
Téléphone : 01 47 00 00 72

Agence : Le Parc
45, avenue de Paris
92107 Villecote
Téléphone : 01 48 70 00 70

Agence : Rouen
DAB n°1 - ZA Le Magnifique
78000 Carrières
Téléphone : 01 30 50 10 00

Agence : Bondy
8, rue J.B. Porth - ZA Le Grosbois
92000 Bondy
Téléphone : 01 48 30 00 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

DATE	FACTURE
31.10.18	598667



**ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER HESSIAEN
72000 LE HANS**

NUMERO CLIENT
30280

AGENCE
02

VRP
52

MODE DE REGLEMENT
chèque Date paiement: 30/11/18

FOLIO
2

MOIS DES PRESTATIONS / OCTOBRE 2018
aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H. T.
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT Pâtisseries de France
 84, rue de la République - 69003 LYON
 Adresse n° 1 - 69003

ST. JEAN
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE
 PENALITE CALCULEE SUR LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Coordonnées : 184, avenue Nord Bellevue - 69140 SENEY
 Téléphone : 01 48 47 14 02 - Télécopie : 01 48 48 80 86

DATE	
30.11.18	FACTURE 600137



Agence : 78, Av. Roger Brizay
 82228 Brizay-Laurent-Briège
 Téléphone : 09 21 83 16 76

Agence : Brede & BOC
 4, rue Dalcroix
 88110 La Madelaine
 Téléphone : 09 20 00 46 73

ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEUR
 72 AVENUE OLIVIER HESSIAEN
 72000 LE MANS

Agence : Le Forum
 43, rue du Docteur
 13027 Marseille
 Téléphone : 01 42 79 20 12

Agence : Rimon
 CAS n°1 - ZAL - Département
 78000 Clamart
 Téléphone : 01 31 13 10 05

Bureau : Bordeaux
 5, rue J.B. Perrot - ZA Le Clavier
 33000 Bordeaux
 Téléphone : 05 56 26 29 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

NUMERO CLIENT
302001

AGENCE
02

VRP
52

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 30/12/18



MOIS DES PRESTATIONS / NOVEMBRE 2018
 avec escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT, Fédération des Syndicats de Propriétaires
et Prestataires Associés
Agrément N° 8 - BIPEN

30 jours
TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAÎNE UNE
PENALITÉ CALCULÉE SUR 3 FOIS LE TAUX
DE L'INTERÊT LOCAL EN VIGUEUR
Désign : 184, avenue Henri Barbusse - 93440 BOGNY
Téléphone : 01 48 47 14 02 - Télécopie : 01 48 48 00 00

DATE	FACTURE
05.01.20	605674



Agence : 75, Av. Roger Balogno
93220 Saint-Laurent-Boulogne
Téléphone : 08 21 28 14 74

Agence : Entrée B RDC
4, rue Orsola
93110 La Marollière
Téléphone : 03 20 00 00 70

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE MANS

Agence :
45, Impasse de la Courbe
75170 Les Fenêtres de Paris
Téléphone : 01 48 75 88 22

Agence : Paris
CAB n°1 - 2A, La République
75003 Paris
Téléphone : 02 20 18 18 80

Bureau : Boudryan
E. rue J.B. Perrin - ZA L. Goussier
93000 St-Denis
Téléphone : 03 20 00 20 01

E-mail: info@polycert.net - http://www.polycert.net



NUMERO CLIENT
302601

AGENCE
02

VRP
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 2/05/20



MOIS DES PRESTATIONS / JANVIER 2020
aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T.
<p>CONTRAT ANNUEL 2020 AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1228580 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES, A ARQUES</p> <p>ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>NATURE DES PRESTATIONS ----- SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAYABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>MONTANT MENSUEL HT:</p>	427,40
TOTAL H.T.	
TVA	



GUILBERT
 Société de Prestation des Interventions de Propreté
 et Prestations Associées

Adresse N° 5 - GIPSA

Régime

**TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE LES
 PENALTES QUILIBERT SUR LE PRIX DE TRAVAIL
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR**

Direction : 104, avenue René Barthes - 85140 BENOY
 Téléphone : 01 49 47 14 02 - Télécopie : 01 49 49 89 89

DATE	FACTURE
27.07.20	608874



Agence : 76, Av. Roger Babington
 85220 Batai-La Roche-Bernay
 Téléphone : 02 21 22 51 74

Agence : Entée B FOC
 4, rue de la Gare
 85110 La Merlénière
 Téléphone : 02 29 08 69 73

**ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEUR
 72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
 72000 LE MANS**

Agence :
 45, boulevard de la Casse
 15170 Les Perrières-Méjean
 Téléphone : 04 48 79 30 73

Agence : Ploeren
 GAE n°1 - ZA La Brigaillère
 75000 Dourfontaine
 Téléphone : 02 20 12 10 00

Bureau : Bordeaux
 5, rue J.B. Pater - ZA La Grande
 33000 Bordeaux
 Téléphone : 05 56 25 21 01

Email: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net



NUMERO CLIENT
30260

AGENCE
02

V.P.
22

MODE DE REGLEMENT
chèque
Date paiement: 2/03/20

Facture

MOIS DES PRESTATIONS / JANVIER 2020
 AUCUN escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T
(VITRERIE COMPRISE)	



GILBERT Entreprise Française de Propreté et Prestations Affiliées
 Activité N° 2 - 887420

Attention
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAÎNE UNE PENALITE CALCULEE SUR 3 FOIS LE TAUX DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Direction : 104, avenue Paul Barbaud - 93149 BONDY
 Téléphone : 01 48 47 14 08 - Télécopie : 01 48 48 30 98

DATE	FACTURE
30.11.16	600137



Agence : 78, Av. Roger Belorge
 92223 Saint-Laurent-Macq
 Téléphone : 01 21 25 14 74

Agence : Entrée B HOC
 4, rue Dehouste
 90110 La Madeleine
 Téléphone : 03 25 08 00 73

ATEKAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE HANS

Agence : Le Fleury
 42, avenue St Pierre
 93127 Villetaneuse
 Téléphone : 01 48 70 80 73

Agence : Plozeau
 OAE n°1 - ZA La République
 78300 Conflans
 Téléphone : 01 22 12 11 30

Bureau : Boulogne
 5, rue J.B. Perrin - ZA La Gravelle
 93000 St-Denis
 Téléphone : 01 69 22 30 01

E-mail: info@gilbert.net - http://www.gilbert.net

REÇU le
 9 DEC. 2016
 Rép: *****

NUMERO CLIENT
302601

AGENCE
02

VRP
00

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 30/12/16

FOUO
1

MOIS DES PRESTATIONS / NOVEMBRE 2016
 aucun, escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H. T.
CONTRAT ANNUEL 2016 AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1212485 ADRESSE DE LIVRAISON ATEKAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES ENTRETIEN HEBDOMADAIRES DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRES DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTION, DETARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS SUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉGAGÉS DESINFECTION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS	429,25
MONTANT MENSUEL HT	



GUILBERT Fédération des Entrepreneurs de Propreté et Spécialisés Assurances

Aut. Comm. N° 8 - 2004

Engagement

TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE PENALITE CALCULEE SUR 3 FOIS LE TAUX DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR

Département : 72, avenue Henri Baillou - 08140 BOCY
Téléphone : 01 48 47 14 00 - Télécopie : 01 48 48 88 09

Agence : 72, Av. Roger Balange
82223 Saint-Laurent-Bleury
Téléphone : 03 31 83 14 74

Agence : Erable à ROC
4, rue Delaunay
61110 La Madeleine
Téléphone : 03 30 60 10 72

Agence : Le Forum
42, av. Jean de Rons
12127 Viroflay
Téléphone : 04 48 72 89 72

Agence : Forum
CAB n°1 - ZA La Béguinère
78200 Conflans
Téléphone : 01 32 12 14 00

Agence : Boulay
5, rue J.B. Pardin - ZA Le Grenelle
33200 Moulon
Téléphone : 05 56 30 30 01

Service@guilbert.net - http://www.guilbert.net

DATE	
30.11.18	FACTURE 800137

**ATENAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE MANS**



NUMERO CLIENT
302801

AGENCE
02

V.N.P.
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 30/12/18

FOLIO
2

MOIS DES PRESTATIONS / NOVEMBRE 2018
aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT (€)
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT
 Société Française des Entreprises de Projets
 et Prestations Associées
 Agence n° 01 9 - 00100

ATTENTION
 TOUT RETARD DE PAIEMENT ENGENDRE UNE
 PENALITE CALCULEE SUR A FORS LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR
 Directeur : 134, avenue René Barthes - 20140 BONDY
 Téléphone : 01 40 47 34 02 - Télécopie : 01 40 40 80 88

DATE	FACTURE
31.12.18	603400

ATENAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER KEGGIAEN
72000 LE NANS



Agence : 78, Av. Roger Ballester
 82220 Bains-Lézat-60300
 Téléphone : 05 61 82 14 74

Agence : Ecole B NOC
 4, rue Delvailla
 68110 La Motteville
 Téléphone : 03 26 00 66 73

Agence :
 48, Impasse de l'Église
 13170 La Fricasse-Ménestrel
 Téléphone : 04 40 70 00 72

Agence : Roux
 Orlé n°1 - ZA La République
 78200 Carrières
 Téléphone : 03 20 49 18 88



Bureau : Bordeaux
 5, rue J.B. Pons - ZA La Grande
 33320 Eyraud
 Téléphone : 05 56 28 26 01

E-mail: em2290@guilbert.net - <http://www.guilbert.net>

NUMERO CLIENT
302604

AGENCE
02

VRP
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 30/01/20

FOLIO
2

MOIS DES PRESTATIONS / DECEMBRE 2018
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T.
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT
 Société Française d'Assurance des Entrepreneurs de Propreté
 et Prestations Associées

Adresseur N° 8 - 02928

Règlement

**TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAÎNE UNE
 PENALITÉ CALCULÉE SUR LE TAUX
 DE L'INTERET LEGAL EN VIGUEUR**

Emission : 19%, excepté Noël Barbesse - 0140 00007
 Téléphone : 01 49 47 14 00 - Télécopie : 01 49 48 00 00

Agence : 76, Av. Roger Salengro
 62280 Saint-Laurent-Bleury
 Téléphone : 33 31 28 14 76

Agence : Entrée B RDC
 4, rue Delavalle
 89110 Le Moutier
 Téléphone : 33 30 69 01 73

Agence :
 48, Impasse de la Courtoise
 13170 Les Pennes Mirabeau
 Téléphone : 33 43 79 60 73

Agence : Rector
 CAE n°1 - ZA La Bégaillère
 78000 Dourcès
 Téléphone : 33 32 12 12 30

Bureau : Bordeaux
 5, rue J. B. Pavin - ZA La Grovère
 33320 Espinas
 Téléphone : 33 53 28 20 81

E-mail: info@guilbert.fr - http://www.guilbert.fr



DATE	FACTURE
31.07.20	305874

ATEMAX FRANCE
 SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
 72 AVENUE OLIVIER HEBBIAEN
 72000 LE HANS



NUMERO CLIENT
000001

AGENCE
02

V.R.P.
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 2/03/20

FOLIO
1

MOIS DES PRESTATIONS / JANVIER 2020
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT HT
CONTRAT ANNUEL 2020 - AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1228590 ADRESSE DE LIVRAISON <u>ATEMAX FRANCE - RUE DE CARTES A ARQUES</u> ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI NATURE DES PRESTATIONS ----- SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DESINFECTIION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DESINFECTIION, DETANTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NECESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DEGAGES DESINFECTIION DES APPAREILS TELEPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NECESSAIRE ENLEVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS	427.49
MONTANT MENSUEL HT	



GUILBERT
 Société d'habitat, 40000 Le Mans
 40000 Le Mans
 Adresse N° 8 - 04920

TOUT DÉLAI DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE UNE PÉNALITÉ CALCULÉE SUR LE TAUX DE L'INTÉRÊT LÉgal EN VIGUEUR

Clientèle : SARL, sociétés, 17 rue de la République - 80140 BONDY
 Téléphone : 01 49 47 34 00 - Télécopie : 01 49 49 80 00

DATE	FACTURE
31.01.20	008074

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER KEBBIAEN
72000 LE MANS



Agence : 70, Av. Roger Babin
 02222 B-164-Les Trois-Étoiles
 Téléphone : 02 21 83 64 74

Agence : Brest B ROC
 4, rue Dabaille
 89150 La Madeleine
 Téléphone : 02 20 60 00 73

Agence :
 48, Impasse de la Chapelle
 19170 Les Perrens Min-Jouan
 Téléphone : 04 49 78 00 99

Agence : Rouen
 CAE n°1 - ZA La République
 76080 Caudebec
 Téléphone : 02 22 55 60 80



Agence : Bordeaux
 6, rue J.B. Pouch - ZA La Girvonne
 33000 Bordeaux
 Téléphone : 05 56 82 38 84

Email: info@guilbert.fr - http://www.guilbert.fr

NUMERO CLIENT
200001

AGENCE
02

V.R.P.
02

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE
Date paiement: 2/03/20

FOLIO
2

MOIS DES PRESTATIONS / JANVIER 2020
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H. T.
(VITRERIE COMPRISE)	



GUILBERT SA, Société à responsabilité limitée
au Capital Social Crocodile
Société n° 12 - 40100

1220590100
TOUT PRIX DE PRÉSENT ENCHÈRE AVEC
FRAIS CALCULÉS SUR 3 FOIS LE TAUX
DE L'INTÉRÊT LÉGAL EN VIGUEUR
Domicile : 194, avenue Henri Barbusse - 92140 BOUCRY
Téléphone : 01 46 47 14 00 - Télécopie : 01 46 46 80 99

DATE	FACTURE
26.02.20	607871



Agence : 75, Av. Roger Balange
82200 Balne-Lasard-Bange
Téléphone : 05 21 23 54 74

Agence : Entrée B ROC
4, rue Dufosse
02110 Le Mallevais
Téléphone : 03 25 25 80 73

Agence : Le Parc
42, rue Max de Rome
13187 Muret
Téléphone : 04 42 79 80 72

Agence : Rayon
ONE n°1 - ZA La République
78200 Conflans
Téléphone : 01 30 13 10 00

Bureau : Bordeaux
6, rue J.B. Poyth - ZA La Gravelle
33000 Bordeaux
Téléphone : 05 49 25 26 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESBIAEN
72000 LE MANS



NUMERO CLIENT
302601

AGENCE
02

V.P.
520

MODE DE REGLEMENT
CHEQUE Date paiement: 27/03/20

TOTO

MOIS DES PRESTATIONS / FEVRIER 2020
aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T.
<p>CONTRAT ANNUEL 2020 AFFAIRE : CNLOCA COMMANDE N° 1220590 ADRESSE DE LIVRAISON ATEMAX FRANCE - RUE DESCARTES A ARQUES</p> <p>ENTRETIEN HEBDOMADAIRE DE VOS LOCAUX PRESTATIONS HEBDOMADAIRE DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>SANITAIRES / VESTIAIRES NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DU BLOC DOUCHE ET ROBINETTERIE NETTOYAGE, DÉSINFECTION, DÉTARTRAGE DES SANITAIRES ET LAVABOS ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES DES VESTIAIRES, NETTOYAGE SI NÉCESSAIRE ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p> <p>BUREAUX NETTOYAGE DES PLANS DE TRAVAIL DÉGAGÉS DÉSINFECTION DES APPAREILS TÉLÉPHONIQUES NETTOYAGE DES CHAISES NETTOYAGE DE LA VITRERIE SI NÉCESSAIRE ENLÈVEMENT DES TRACES SUR LES PORTES ASPIRATION ET LAVAGE DES SOLS</p>	
MONTANT MENSUEL HT	427,40



GUILBERT, Société à responsabilité limitée
 au Protêt de la Réunion
 Adresse n° 2 - 97400

TOUT PRIX DE PÉRIODE PROMOTIONNELLE
 FORMALISÉS CALCULÉS SUR LE PRIX
 DE L'ÉTAT LÉGAL EN VIGUEUR

Direction : 134, avenue Haut Bellevue - 97140 SCHOY
 Téléphone : 01 48 47 14 08 - Télécopie : 01 48 48 80 88

DATE	
26.02.20	FACTURE 807971



Agence : TS, Av. Roger Belorge
 82228 Saint-Laurent-Mergy
 Téléphone : 02 21 23 44 74

Agence : Grada G RDC
 4, rue Calerelle
 97110 La Désirade
 Téléphone : 00 30 00 03 73

ATEMAX FRANCE
SERVICE COMPTA FOURNISSEURS
72 AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72000 LE MANS

Agence : Le Fouet
 41, av. de la Plage
 97127 Vieux
 Téléphone : 04 48 78 66 70

Agence : Rouen
 OAS n°1 - ZA La Décapole
 78880 Orstevy
 Téléphone : 00 33 13 16 81



Agence : Sandoupe
 8, rue J.B. Fanch - ZA La Grenade
 97220 Eyraud
 Téléphone : 06 98 28 28 01

E-mail: info@guilbert.net - http://www.guilbert.net

NUMERO CLIENT
302001

AGENCE
02

V.P.
02

MODE DE REGLEMENT
CHÈQUE
Date paiement: 27/03/20

COUPON
2

MOIS DES PRESTATIONS / FEVRIER 2020
 aucun escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	MONTANT H.T.
(VITRERIE COMPRISE)	